

**COMPTES PUBLICS  
DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

**L'HONORABLE LORNE KUSUGAK**

**Ministre des Finances**



Cette page a été laissée vierge intentionnellement

**L'HONORABLE EVA AARIAK  
COMMISSAIRE DU NUNAVUT**

J'ai l'honneur de présenter les comptes publics du Nunavut pour l'exercice terminé le 31 mars 2022. Je demande que ces comptes soient déposés devant l'Assemblée législative conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.T.N.-O. 1988, ch. F-4, art. 74 telle que modifiée et reproduite pour le Nunavut, et la Loi sur le Nunavut, L.C. 1993, ch. 28, art. 44.



L'honorable Lorne Kusugak  
Ministre des Finances

Gouvernement du Nunavut  
Iqaluit, Nunavut

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

---

**Comptes Publics du  
Gouvernement du Nunavut  
31 mars 2022**

---

<b>Table des matières</b>	<b>Page</b>
<b>INTRODUCTION</b>	1
<b><u>PARTIE I - DISCUSSION ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS</u></b>	3
Sommaire	5
Revenus et dépenses	7
Résumé des principaux risques et incertitudes majeures	11
Indicateurs de l'état des finances	12
<b><u>PARTIE II - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</u></b>	15
Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	17
Rapport de l'auditeur Indépendant	19
État consolidé de la situation financière	23
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	24
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	25
État consolidé des flux de trésorerie	26
Notes afférentes aux états financiers consolidés	27
Annexe A - Annexe consolidée des revenus par source	45
Annexe B - Annexe consolidée des immobilisations corporelles	46
Annexe C - Annexe consolidée des informations sectorielles	47
<b><u>PARTIE III - ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS (non vérifiés)</u></b>	49
État non consolidé de la situation financière	51
État non consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	52
État non consolidé de la variation des actifs financiers nets	53
État non consolidé des flux de trésorerie	54
Notes afférentes aux états financiers non consolidés	55
Annexe A - Annexe non consolidée des revenus par source	68
Annexe B - Annexe non consolidée des dépenses	69
Annexe B.1 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts	70
Annexe B.2 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers	74
Annexe B.3 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables	75
Annexe C - Annexe non consolidée des immobilisations corporelles	76
<b><u>Annexes supplémentaires aux états financiers non consolidées (non vérifiées)</u></b>	
Annexe 1 - Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs	77
Annexe 2 - Annexe non consolidée des mandats spéciaux	78
Annexe 3 - Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$	79
Annexe 4 - Relevé non consolidé de radiations et remises de prêts étudiants	80
Annexe 5 - Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation	81

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

---

## COMPTES PUBLICS DU

## GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

### Introduction aux comptes publics du Nunavut

---

31 mars 2022

---

Ces états financiers consolidés, présentés dans le cadre de la publication des comptes publics, sont préparés afin de satisfaire aux exigences relatives aux rapports financiers de la Loi sur le Nunavut du Canada et de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut. Les états financiers consolidés présentent des données récapitulatives et sont un moyen, pour le gouvernement du Nunavut (ci-après le « gouvernement ») de démontrer sa responsabilité à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est responsable. Le gouvernement est doté d'une assemblée législative élue, laquelle autorise les sorties de fonds, les avances sur frais, les emprunts et les investissements, à l'exception de ceux précisément autorisés par un texte législatif.

Les états financiers consolidés sont préparés par le ministère des Finances conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Pour plus de détails sur les principales conventions comptables adoptées par le gouvernement, veuillez consulter les notes aux états financiers consolidés.

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut comprend tous les ministères, toutes les agences, les sociétés, les organismes et les fonds contrôlés par le gouvernement. Aux fins de l'information financière, le contrôle se dit du pouvoir d'encadrer les politiques financières et administratives d'un organisme afin que ses activités procurent au gouvernement les avantages attendus, ou l'exposent à un risque de perte qu'il devra assumer. Tous les organismes répondant aux définitions contenues dans la Loi sur la gestion des finances publiques pour les ministères, les fonds renouvelables, les sociétés territoriales et les autres organismes publics sont compris dans l'entité comptable aux fins des présents états financiers consolidés, à l'exception de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT). Puisque le gouvernement n'a pas de contrôle ou d'accès aux actifs de la CSTIT, et n'est pas responsable des obligations de cet organisme, celui-ci est exclu de l'entité comptable que constitue le gouvernement. Toutes les entités comprises dans l'entité comptable, à l'exception de la Nunavut Lottery, sont entièrement consolidées ligne par ligne. Toutes les obligations et tous les soldes importants entre les entités entièrement consolidées sont éliminés. La Nunavut Lottery est comptabilisée comme un partenariat commercial avec le gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent qu'un gouvernement présente, dans ses états financiers consolidés, une comparaison entre les résultats d'exploitation et les changements dans ses actifs financiers nets (dette) pour la période prévue initialement. Les chiffres du budget consolidé sont des crédits approuvés par l'Assemblée législative et des budgets approuvés pour les entités consolidées, ajustés pour éliminer les revenus et dépenses interentités. Ils représentent le plan financier consolidé original du gouvernement pour l'année et ne tiennent pas compte des crédits supplémentaires.

Le ministère des Finances publie les comptes publics ainsi que le budget principal et le budget des immobilisations pour la présente année et ceux des années précédentes, en format PDF, aux adresses suivantes:

<https://www.gov.nu.ca/fr/finance/information/comptes-publics>

<https://www.gov.nu.ca/fr/finances/information/documents-budgetaires-par-annee>

Cette page a été laissée vierge intentionnellement



**PARTIE I**  
**DISCUSSION ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS**

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**Discussion et analyse des états financiers**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**  
*(en milliers de dollars)*

**Sommaire**

Cette discussion et analyse des états financiers a été préparée par le gouvernement du Nunavut (le « GN ») pour fournir des renseignements supplémentaires sur sa situation financière, l'évolution de sa situation financière et ses résultats. L'analyse des états financiers doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés du GN pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022. Les points saillants des résultats financiers se trouvent ci-dessous.

**Points saillants des résultats financiers**

<u>État consolidé de la situation financière</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Total des actifs financiers	1 838 423	1 614 539
Moins : Total des passifs	1 290 770	1 211 967
Actifs financiers nets	<u>547 653</u>	<u>402 572</u>
Immobilisations corporelles	2 732 570	2 613 680
Autres actifs non financiers	58 409	53 560
Total des actifs non financiers	<u>2 790 979</u>	<u>2 667 240</u>
Excédent accumulé	<u><u>3 338 632</u></u>	<u><u>3 069 812</u></u>

<u>État consolidé des résultats et de l'actif net</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus provenant du gouvernement du Canada	2 148 361	2 347 240	2 234 982
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	461 213	469 505	444 606
Total des revenus	<u>2 609 574</u>	<u>2 816 745</u>	<u>2 679 588</u>
Moins : Total des dépenses	2 590 015	2 547 925	2 494 583
Excédent pour l'exercice	<u><u>19 559</u></u>	<u><u>268 820</u></u>	<u><u>185 005</u></u>

<u>État consolidé de l'évolution de l'actif net</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Actifs financiers nets en début d'exercice	<u>402 572</u>	<u>248 798</u>
Excédent pour l'exercice	268 820	185 005
Variation des immobilisations corporelles	(118 890)	(27 465)
Variation des autres actifs non financiers	(4 849)	(3 766)
Total de l'augmentation de l'actif financier net	<u>145 081</u>	<u>153 774</u>
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	<u><u>547 653</u></u>	<u><u>402 572</u></u>

Le GN continue d'avoir une situation solide en matière d'actifs financiers. Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022, le GN a bonifié sa position au titre des actifs nets de 145,1 millions de dollars et déclare un excédent de 268,8 millions de dollars. L'excédent est supérieur de 249,2 millions à l'excédent prévu au budget, qui était de 19,6 millions de dollars pour l'exercice. L'augmentation des revenus compte pour 207,1 millions de dollars de l'excédent accru, et la diminution des dépenses des ministères a contribué à l'excédent à hauteur de 42,1 millions de dollars.

---

## COMPTES PUBLICS DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

### Discussion et analyse des états financiers

#### pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

---

L'augmentation des revenus pour l'exercice, comparativement au budget, s'explique par une augmentation des revenus provenant du gouvernement du Canada, qui sont de 198,9 millions de dollars sur les 207,1 millions d'augmentation par rapport au budget. Les revenus du GN ont augmenté de 8,3 millions de dollars. Des dépenses moindres aux Finances (78,1 millions de dollars), à l'éducation (50,5 millions de dollars) et au développement économique et transports (25,5 millions de dollars) expliquent, ensemble, la majeure partie de la réduction des dépenses des ministères comparativement au budget. Ces sommes ont été compensées par des dépenses supplémentaires de 56,9 millions de dollars en Santé, 51,3 millions de dollars pour le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et 37,5 millions de dollars pour le ministère des Services communautaires et gouvernementaux.

Les revenus totaux de l'année ont augmenté de 137,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont augmenté de 112,3 millions de dollars, alors que les revenus du GN ont augmenté de 24,9 millions de dollars comparativement à 2021. La variation des revenus provenant du gouvernement du Canada est en fait une augmentation de 69,6 millions de dollars des revenus versés par le biais de la formule de financement des territoires (4,1 %) comparativement à l'exercice précédent, à laquelle s'ajoute une augmentation de 42,7 millions de dollars (8,2 %) des autres transferts versés par ce même gouvernement. La plus grande part de l'augmentation des autres transferts est attribuable à un nouvel accord de 25 millions de dollars avec RCAANC pour répondre aux besoins immédiats en matière de logement à court terme.

Les dépenses totales ont augmenté de 53,3 millions de dollars en 2022 par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, 71,8 millions de dollars sont attribuables à une augmentation des dépenses dans trois ministères. Les dépenses ont donc augmenté de 34,7 millions de dollars pour la Santé, de 22,7 millions de dollars pour le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et de 14,4 millions de dollars en Logement. Les dépenses supplémentaires en santé sont liées à l'augmentation des contrats de service des médecins et augmentation des voyages médicaux en raison de la levée des restrictions de voyage liées à la Covid-19, alors que l'augmentation au ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales s'explique par un soutien aux compagnies aériennes et aux paniers alimentaires dans le cadre de la pandémie. Les coûts de logement ont augmenté en raison de la multiplication des programmes de logement pour le personnel et de logement sociaux. Ces sommes ont été compensées par des économies de 22,1 millions de dollars dans les Services communautaires et gouvernementaux en raison de la réduction de l'allocation budgétaire pour la construction dans le cadre de la Covid-19.

Le GN est confronté à de nombreux défis tels que les changements aux prix des produits de base à l'échelle mondiale, la pandémie mondiale et des immobilisations corporelles vieillissantes. Le GN continue de prendre des mesures pour relever ces défis, notamment en s'efforçant d'élargir son assiette fiscale, en apportant un soutien aux habitants et aux entreprises, et en investissant dans les immobilisations corporelles. En 2022, le GN a investi 22,1 millions de dollars pour ajouter à ses immobilisations corporelles en cours d'année.

Bien que la pandémie mondiale ait eu des répercussions négatives sur les prix des produits de base et sur l'économie mondiale, celles-ci ont été moins importantes sur les revenus du GN en raison du pourcentage important de revenus provenant du gouvernement du Canada. Le Conference Board du Canada s'attend à ce que l'économie du Nunavut affiche une croissance de 6,4 % en 2022. Le taux de chômage au Nunavut est plus élevé que la moyenne canadienne et restera un défi majeur dans les années à venir. La population relativement jeune et le taux de fécondité élevé du Nunavut favoriseront la croissance future de la population active, ce qui augmentera la demande pour les programmes et les services et exercera une pression à la hausse continue sur les dépenses des programmes.

### Répercussions de la COVID-19

La pandémie de COVID-19 dure plus longtemps que prévu, si bien que les résultats financiers du GN pour 2020-2021 sont différents de ce qui avait été anticipé. Le GN a reçu plus de financement du gouvernement fédéral pour pouvoir faire face aux répercussions de la pandémie. Les dépenses dans certains secteurs sont différentes de ce qui avait été prévu, en raison principalement des restrictions imposées par la COVID-19. Ces secteurs sont, mais sans s'y limiter, la planification et la réalisation des projets d'immobilisation; les frais pour les voyages pour des raisons médicales et la prestation de programmes. Les restrictions ont été assouplies au cours de l'exercice financier; au cours des prochaines années, on s'attend à ce que les activités reviennent à la normale.

## Revenus et dépenses – Écarts

### Analyse de l'écart des revenus

	2022	2022	2021	Budget vs réel		Réel vs réel	
	Budget	Réel	Réel	Écart en \$	Écart en %	Écart en \$	Écart en %
Formule de financement des territoires	1 782 100	1 782 111	1 712 512	11	0	69 599	0
Autres transferts du Gouvernement du Canada	366 261	565 129	522 470	198 868	1	42 659	0
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	461 213	469 505	444 606	8 292	0	24 899	0
<b>Total des revenus</b>	<b>2 609 574</b>	<b>2 816 745</b>	<b>2 679 588</b>	<b>207 171</b>		<b>137 157</b>	

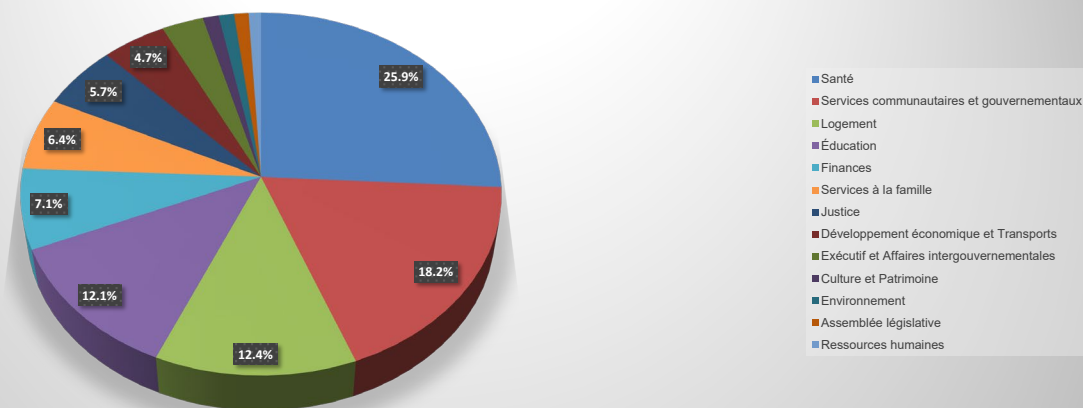
### Budget vs réel

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022, les revenus réels ont été supérieurs de 207,1 millions de dollars aux prévisions budgétaires totales. L'augmentation des revenus provenant du gouvernement du Canada a représenté 198,9 millions de dollars de cet écart de 207,1 millions de dollars. Ces augmentations sont principalement liées à un financement non budgétisé de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), à un accord de contribution consolidé du financement de la santé non budgétisé de Services aux Autochtones Canada (SAC) pour les voyages médicaux et au report des revenus différés pendant la Covid-19. Des augmentations de l'impôt sur le revenu des particuliers de 9,1 millions de dollars et une augmentation de 10,8 millions de dollars en ventes d'électricité par la Qulliq Energy Corporation (QEC) ont représenté la majorité de l'augmentation des revenus générés par le GN dépassant les revenus budgétés, compensée par une diminution de 9,7 millions de dollars de l'impôt sur le revenu des sociétés par rapport au budget.

### Réel vs réel

Les revenus totaux de l'année ont augmenté de 137,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont augmenté de 112,3 millions de dollars, alors que les revenus du GN ont augmenté de 24,9 millions de dollars comparativement à l'année précédente. La hausse des revenus provenant du gouvernement du Canada provient d'une augmentation de 69,6 millions de dollars (4,1 %) des revenus versés dans le cadre de la formule de financement des territoires par rapport à l'exercice précédent, à laquelle s'ajoute une augmentation de 42,7 millions de dollars (8,2 %) des autres transferts du gouvernement du Canada. Le financement fédéral accordé au ministère des Finances pour le Transfert canadien en matière de santé et le remboursement de la taxe sur le carbone représente 15 millions de dollars de l'augmentation de 42,7 millions de dollars. Le soutien versé par le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales dans le cadre de la pandémie constitue la majeure partie du reste de l'augmentation des revenus provenant du gouvernement du Canada. Les revenus du GN ont augmenté de 24,9 millions de dollars en raison de l'augmentation des impôts sur le revenu des particuliers et des ventes de produits pétroliers (nettes du coût des marchandises vendues) de 18,9 millions de dollars et 8,4 millions de dollars respectivement, ainsi que de la hausse des recouvrements de 4 millions de dollars. Ces augmentations ont été compensées par une diminution de l'impôt sur les sociétés de 8,5 millions de dollars.

### Dépenses par fonction



**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Discussion et analyse des états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

Analyse de l'écart des dépenses	Budget	Réel	Pourcentage	2021	Budget vs réel		Réel vs réel	
	2022	2022	du total pour 2022	Réel	Écart en \$	Écart en %	Écart en \$	Écart en %
Santé	603 019	659 883	25,90%	625 212	56 864	8,6%	34 671	5,3%
Services communautaires et gouvernementaux	427 031	464 560	18,2%	486 673	37 529	8,1%	(22 113)	-4,8%
Logement	313 438	316 374	12,4%	301 995	2 936	0,9%	14 379	4,5%
Éducation	357 886	307 415	12,1%	310 105	(50 471)	-16,4%	(2 690)	-0,9%
Finances	259 787	181 700	7,1%	186 343	(78 087)	-43,0%	(4 643)	-2,6%
Services à la famille	169 029	164 140	6,4%	151 290	(4 889)	-3,0%	12 850	7,8%
Justice	151 530	145 142	5,7%	145 246	(6 388)	-4,4%	( 104)	-0,1%
Développement économique et Transports	146 554	121 003	4,7%	127 214	(25 551)	-21,1%	(6 211)	-5,1%
Exécutif et Affaires intergouvernementales	27 216	78 542	3,1%	55 855	51 326	65,3%	22 687	28,9%
Culture et Patrimoine	36 943	29 860	1,2%	30 975	(7 083)	-23,7%	(1 115)	-3,7%
Environnement	35 051	29 051	1,1%	26 933	(6 000)	-20,7%	2 118	7,3%
Assemblée législative	29 300	27 072	1,1%	24 675	(2 228)	-8,2%	2 397	8,9%
Ressources humaines	33 231	23 183	0,9%	22 067	(10 048)	-43,3%	1 116	4,8%
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 590 015</b>	<b>2 547 925</b>	<b>100 %</b>	<b>2 494 583</b>	<b>(42 090)</b>	<b>-1,63%</b>	<b>53 342</b>	<b>2,14%</b>

### Budget vs réel

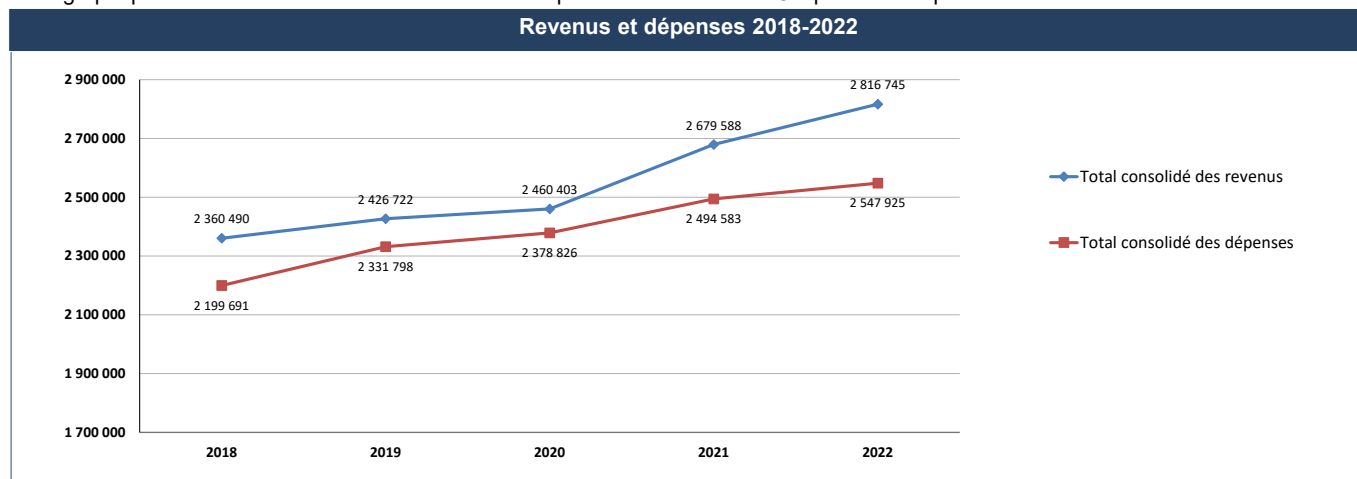
Les dépenses totales ont été moindres de 42,1 millions de dollars que ce qui avait été prévu au budget. Des dépenses moins importantes aux finances (78,1 millions de dollars), à l'éducation (50,5 millions de dollars), au développement économique et transports (25,5 millions de dollars) et le ministère des ressources humaines (10 millions de dollars) expliquent, ensemble, la majeure partie de la réduction de dépenses des ministères comparativement au budget. Ces montants ont été compensés par des dépenses supplémentaires de 56,9 millions de dollars en santé et de 51,3 millions au ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales. Les dépenses d'investissement dans le secteur de l'éducation ont représenté (37,9 millions de dollars) de l'écart entre le budget et les chiffres réels, car les travaux de construction ont été retardés en raison de contraintes de personnel liées à la Covid-19 et de problèmes de chaîne d'approvisionnement. Les coûts d'investissement pour le développement économique et les transports ont été inférieurs au budget de (21,2 millions de dollars) en raison de projets retardés par les restrictions liées à la Covid-19.

### Réel vs réel

Les dépenses totales ont augmenté de 53,3 millions de dollars en 2022 par rapport à l'exercice précédent. La santé a accaparé 34,7 millions de dollars de cette augmentation. Il y a également eu une augmentation des dépenses de 14,4 millions de dollars pour le logement, et celles du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales se sont accrues de 22,7 millions de dollars. L'augmentation totale des dépenses pour ces trois ministères a représenté 71,8 millions de dollars et a été compensé par (36,8 millions de dollars) dans d'autres ministères. L'augmentation des dépenses en santé est attribuable aux déplacements pour des raisons médicales financés par Services aux Autochtones Canada (SAC), l'augmentation des contrats de service des médecins et l'augmentation des services infirmiers d'agence. Un soutien plus important aux lignes aériennes en contexte de pandémie et le soutien pour les paniers alimentaires a aussi contribué à l'augmentation des dépenses au ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales. Les coûts de logement ont augmenté principalement en raison d'une hausse des dépenses de services publics, d'entretien et des frais d'agence pour les programmes de logement du personnel et de logement social.

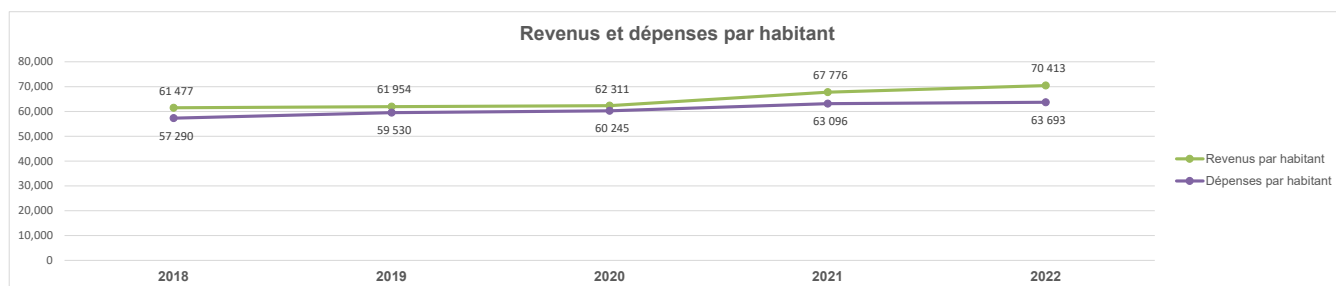
## Revenus et dépenses – Tendances

Le graphique suivant illustre le total des revenus et dépenses consolidés du GN pour les cinq dernières années.



Résultats des activités	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne sur 5 ans
Revenu	2 360 490	2 426 722	2 460 403	2 679 588	2 816 745	5,6%
Dépenses	2 199 691	2 331 798	2 378 826	2 494 583	2 547 925	4,3%
Excédent pour l'exercice	<b>160 799</b>	<b>94 924</b>	<b>81 577</b>	<b>185 005</b>	<b>268 820</b>	
Croissance annuelle des revenus	9,7%	2,8%	1,4%	8,9%	5,1%	
Croissance annuelle des dépenses	6,4%	6,0%	2,0%	4,9%	2,1%	

Le GN poursuit sa tendance à afficher des excédents annuels. La croissance annuelle des revenus a été en moyenne de 5,6 % au cours des cinq dernières années, tandis que l'augmentation des dépenses a été en moyenne de 4,3 %.

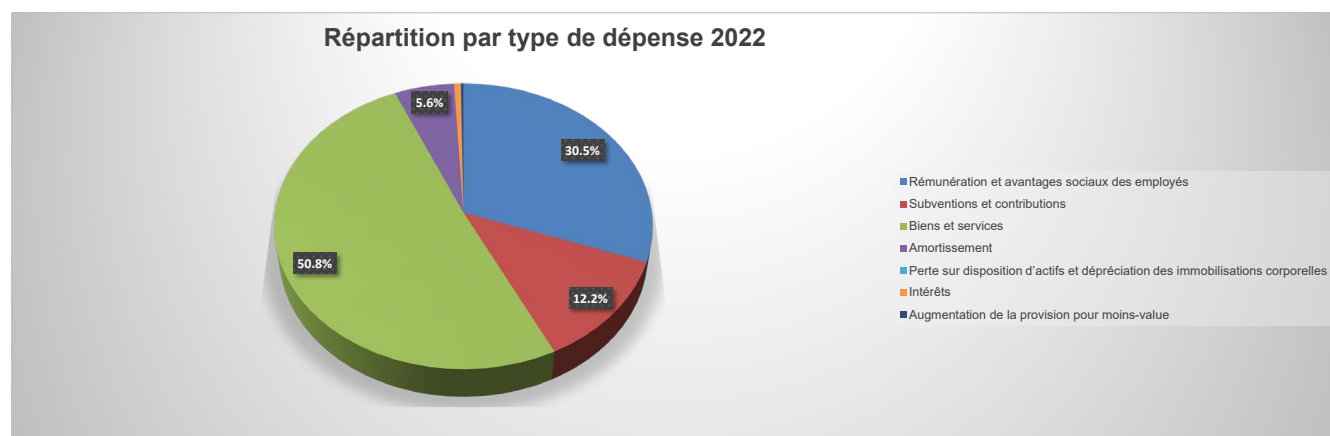


Revenus et dépenses par habitant	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne sur 5 ans
Population	38 396	39 170	39 486	39 536	40 003	
Revenu par habitant	61 477	61 954	62 311	67 776	70 413	
Dépenses par habitant	57 290	59 530	60 245	63 096	63 693	
Croissance démographique	1,1%	2,0%	0,8%	0,1%	1,2%	1,0%
Croissance des revenus par habitant	8,6%	0,8%	0,6	8,8%	3,9%	4,5%
Croissance des dépenses par habitant	5,3	3,9%	1,2%	4,7%	0,9%	3,2%

Les revenus et dépenses ont, en moyenne, augmenté plus vite que la population au cours des cinq dernières années. La population a augmenté en moyenne de 1,0 % au cours des cinq dernières années, tandis que les revenus et les dépenses par habitant ont augmenté en moyenne de 4,5 % et 3,2 % respectivement. Le GN continue de dépenser davantage chaque année, au total et par habitant, pour ses programmes et services.

### Dépenses par type

Les dépenses consacrées à la rémunération et aux avantages sociaux ainsi qu'aux biens et services représentent environ 81,3 % des dépenses du GN. La majeure partie de l'augmentation annuelle des dépenses du GN est également attribuée à ces comptes, et cette tendance devrait se poursuivre.



Dépenses par type	2018	2019	2020	2021	2022	Pourcentage du total pour 2022
	Rémunération et avantages sociaux des employés	694 359	724 258	755 759	777 752	777 373
Subventions et contributions	196 339	270 184	273 826	299 950	311 232	12,2%
Biens et services	1 121 455	1 171 479	1 185 721	1 257 301	1 294 625	50,8%
Amortissement	152 687	136 228	131 653	133 904	142 413	5,6%
Perte sur disposition d'actifs et dépréciation des immobilisations corporelles	8 870	1 220	3 572	3 531	-	0,0%
Intérêts	11 664	21 134	20 883	17 443	16 217	0,6%
Augmentation de la provision pour moins-value	14 317	7 295	7 412	4 702	6 065	0,2%
	<b>2 199 691</b>	<b>2 331 798</b>	<b>2 378 826</b>	<b>2 494 583</b>	<b>2 547 925</b>	<b>100 %</b>
Les deux principales catégories de dépenses en pourcentage des dépenses totales	<b>82,5%</b>	<b>81,3%</b>	<b>81,6%</b>	<b>81,6%</b>	<b>81,3%</b>	



## Résumé des principaux risques et incertitudes majeures

Le gouvernement du Nunavut est exposé à des risques et des incertitudes qui peuvent affecter sa situation financière, les changements dans sa situation financière et ses activités à l'avenir. Le GN est responsable de l'établissement et de l'application des politiques et procédures en matière de gestion des risques afin de gérer les principaux risques et les incertitudes majeures. Il doit rendre des comptes sur les résultats obtenus. Les risques et incertitudes qui suivent sont jugés notables :

- » Forte dépendance à l'égard du financement du gouvernement du Canada.
- » Conséquences de la pandémie mondiale sur l'économie, l'accès aux ressources et la population, avec l'incertitude qui en résulte pour la mesure et l'évaluation de son actif et passif financier.
- » Effets inconnus du changement climatique (par exemple, dommages aux infrastructures, mise en valeur des ressources naturelles, pénuries d'eau, etc.).
- » Détérioration et remplacement en temps utile d'infrastructures importantes comme les routes, les aéroports, les centrales électriques, les réseaux hydrauliques et les installations de stockage du pétrole.
- » Volatilité des investissements de portefeuille et de la dette à long terme, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les risques du marché.
- » Exposition au risque de crédit.
- » Répercussion due à la future norme comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- » Passifs liés aux sites contaminés et utilisation d'estimations pour déterminer les coûts d'assainissement potentiels.

Le gouvernement du Nunavut surveille et gère activement les risques et incertitudes afin de prendre des décisions en connaissance de cause, d'utiliser efficacement les ressources disponibles et d'améliorer la planification stratégique et la planification d'urgence. Le GN adapte ses politiques et procédures en matière de gestion du risque pour tenir compte de la portée, de l'importance et de la nature de l'exposition aux risques. Le GN surveille actuellement ces risques et incertitudes et, dans la mesure du possible, élabore et met en œuvre des plans visant à atténuer l'exposition à ces risques et/ou à leurs répercussions.

## Indicateurs de l'état des finances

L'évolution de la situation financière d'un gouvernement et de ses résultats des activités est importante pour l'évaluation de la performance financière au cours de l'exercice considéré, mais ce n'est pas la seule mesure de la situation financière et de la performance globale d'un gouvernement. La viabilité, la flexibilité et la vulnérabilité sont également des indicateurs importants de la santé financière et de son évolution. Bien que ces mesures soient importantes, elles doivent être examinées à la lumière des nombreux risques et nombreuses expositions sur lesquels un gouvernement n'a aucun contrôle. Il s'agit notamment de l'évolution de la situation économique et financière mondiale, des changements dans les programmes de transferts du gouvernement fédéral et des urgences telles que les catastrophes naturelles et les pandémies.

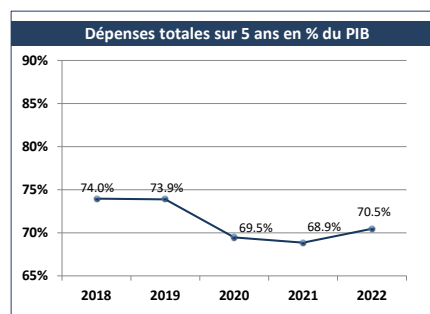
Bien que de nombreux indicateurs existent, les sections suivantes traitent des mesures les plus pertinentes au nom d'une plus grande transparence et pour donner une meilleure idée de la situation financière du GN.

### Viabilité

La viabilité indique la capacité d'un gouvernement à maintenir ses services existants et à remplir ses obligations financières sans devoir augmenter ses revenus ou sa dette. Ces indicateurs donnent un aperçu de la viabilité des pratiques gouvernementales en matière de génération de revenus et d'engagement de dépenses, ainsi que des répercussions potentielles des niveaux d'endettement sur les programmes et services.

- **Total des dépenses en pourcentage du PIB.** Cet indicateur compare le taux de croissance des dépenses du GN par rapport au taux de croissance de l'économie (PIB) dans laquelle il opère. Le ratio du GN pour 2022 est de 70,5 %, ce qui signifie que les dépenses du GN en 2022 étaient inférieures au PIB réel pour l'exercice. Le ratio a diminué de manière significative depuis 2018 en raison de la croissance de l'économie, principalement due à la mise en valeur des ressources. Cette baisse au cours des cinq dernières années indique que l'économie croît plus rapidement que les dépenses du GN. La croissance de l'économie donne au GN l'occasion d'augmenter ses revenus et donc de réduire sa dépendance à l'égard des transferts du gouvernement fédéral.

31 mars	Augmentation des dépenses	Total des dépenses	PIB réel du Nunavut	Total des dépenses par rapport au PIB
2018	8,9%	2 199 691	2 974 100	74,0%
2019	6,0%	2 331 798	3 156 400	73,9%
2020	2,0%	2 378 826	3 425 000	69,5%
2021	4,9%	2 494 583	3 623 000	68,9%
2022	2,1%	2 547 925	3 616 000	70,5%
Variation (\$), d'une année à l'autre		53 342	(7 000)	
Variation (%), d'une année à l'autre		2,1%	-0,2%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans		348 234	641 900	
Variation (%), tendance sur 5 ans		15,8%	21,6%	



Source : Statistique Canada, Système de comptabilité nationale, Tableau 36-10-0402-01. « Produit intérieur brut du Nunavut par industrie »  
 Le PIB réel prévu pour 2022 était fondé sur la projection des indicateurs économiques clés dans le budget 2022-2023 du gouvernement du Nunavut.

Le Conference Board du Canada (CBoC) s'attend à ce que l'économie du Nunavut continue de croître, même si la pandémie entraînera par ailleurs des effets négatifs. La croissance anticipée pour 2022 est de 6,4%. Le CBoC s'attend à ce que les effets de la pandémie sur le secteur minier soient temporaires. Le secteur minier représente environ un tiers du PIB réel du Nunavut. La construction prévue d'infrastructures, dont un nouveau port, améliorera l'accès aux régions éloignées, soutenant le développement des ressources naturelles et créant des opportunités économiques pour les populations locales. Le taux de chômage au Nunavut est plus élevé que la moyenne canadienne et restera un défi majeur dans les années à venir.

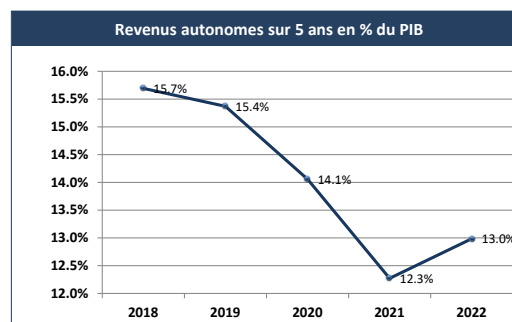
### Flexibilité

La flexibilité indique la capacité d'un gouvernement à accroître ses revenus ou à augmenter sa dette pour faire face à ses obligations financières existantes et fournir des services. La flexibilité donne un aperçu de la manière dont un gouvernement gère ses finances.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Discussion et analyse des états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

- **Revenus autonomes en pourcentage du PIB.** Les revenus autonomes en pourcentage du PIB indiquent la mesure dans laquelle le gouvernement génère des fonds par le biais de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres charges. Un ratio en baisse indique qu'un gouvernement prélève moins sur l'économie par rapport à sa croissance, ce qui lui laisse une plus grande flexibilité pour réagir devant l'évolution des situations qui peuvent se présenter.

31 mars	Propres revenus	PIB réel du Nunavut	Revenus autonomes par rapport au PIB
2018	466 714	2 974 100	15,7%
2019	485 087	3 156 400	15,4%
2020	481 451	3 425 000	14,1%
2021	444 606	3 623 000	12,3%
2022	469 505	3 616 000	13,0%
Variation (\$), de 2021 à 2022	24 899	(7 000)	
Variation (%), de 2021 à 2022	5,6%	-0,2%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	2 791	641 900	
Variation (%), tendance sur 5 ans	0,6%	21,6%	

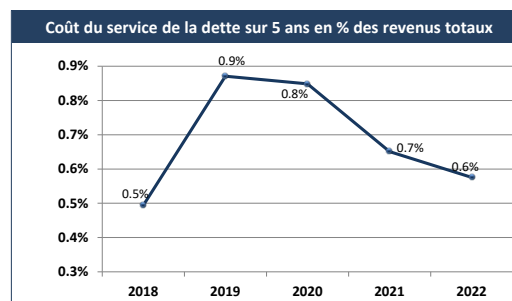


Source : Statistique Canada. Système de comptabilité nationale. Tableau 36-10-0402-01. « Produit intérieur brut du Nunavut par industrie »  
Le PIB réel prévu pour 2022 était fondé sur la projection des indicateurs économiques clés dans le budget 2022-2023 du gouvernement du Nunavut.

Les revenus autonomes du GN par rapport à la taille de l'économie du Nunavut ont diminué régulièrement au cours des cinq dernières années, passant de 15,7 % en 2018 à 13,0 % en 2022. En 2022, les revenus autonomes du GN étaient principalement tirés des impôts et des ventes, qui représentent 32,5 % et 45,1 % des revenus du GN. La plupart des juridictions canadiennes génèrent principalement leurs revenus par le biais de la fiscalité. Au Nunavut, l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés et les autres taxes ne formaient que 32,5 % (152,4 millions de dollars) des revenus propres consolidés en 2022 (2021 – 30,7 %, 136,5 millions de dollars). Le GN continue de s'efforcer d'augmenter ses revenus autonomes en s'efforçant d'élargir son assiette fiscale plutôt que d'augmenter les taux d'imposition.

- **Coût du service de la dette en pourcentage du total des revenus.** Ce ratio indique quelle portion des revenus d'un gouvernement devra être consacrée au financement des emprunts antérieurs. Si les revenus actuels sont nécessaires pour financer des emprunts antérieurs, ils ne sont pas disponibles pour le financement des programmes et services actuels et futurs aux habitants.

31 mars	Coûts affectés au service de la dette	Total Revenu	Coût de la dette par rapport aux revenus
2018	11 664	2 360 490	0,49%
2019	21 134	2 426 722	0,87%
2020	20 883	2 460 403	0,85%
2021	17 443	2 679 588	0,65%
2022	16 217	2 816 745	0,58%
Variation (\$), de 2021 à 2022	(1 226)	137 157	
Variation (%), de 2021 à 2022	-7,0%	5,1%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	4 553	456 255	
Variation (%), tendance sur 5 ans	39,0%	19,3%	

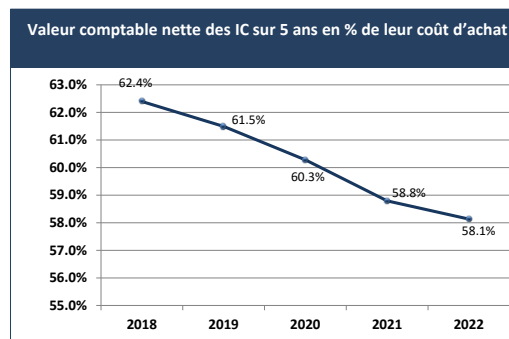


Le ratio coûts-revenus du service de la dette a fluctué de 0,49 % à 0,58 % au cours des 5 dernières années. Le ratio est monté en flèche en 2019 en raison de l'emprunt contracté pour financer l'aéroport international d'Iqaluit. Le ratio s'est amélioré en 2022 et est actuellement relativement faible, ce qui indique que les frais d'intérêt ne grèvent pas les ressources du GN, ce qui lui laisse une grande marge de manœuvre. En date du 31 mars 2022, le GN avait une limite préautorisée d'emprunt se chiffrant à 750 millions de dollars, dont 328,4 millions demeuraient non disponibles.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Discussion et analyse des états financiers  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

- **Valeur comptable nette des immobilisations en pourcentage du coût des immobilisations corporelles.** Ce ratio mesure la durée estimative de vie utile des immobilisations corporelles d'un gouvernement. Un ratio décroissant indique que les immobilisations corporelles vieillissent et ne sont pas remplacées aussi rapidement qu'elles sont utilisées. Un ensemble d'immobilisations corporelles vieillissant indique une possibilité d'augmentation des coûts de réparation et d'entretien dans l'avenir ainsi que la nécessité éventuelle de remplacer une quantité importante d'immobilisations corporelles.

31 mars	Total de la valeur comptable des immobilisations corporelles	Coût total des immobilisations corporelles	Valeur comptable nette vs coût des immobilisations corporelles
2018	2 409 523	3 861 690	62,4%
2019	2 513 892	4 088 134	61,5%
2020	2 586 215	4 290 675	60,3%
2021	2 613 680	4 445 536	58,8%
2022	2 732 570	4 700 674	58,1%
Variation (\$), de 2021 à 2022	118 890	255 138	
Variation (%), de 2021 à 2022	4,5%	5,7%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	323 047	838 984	
Variation (%), tendance sur 5 ans	13,4%	21,7%	



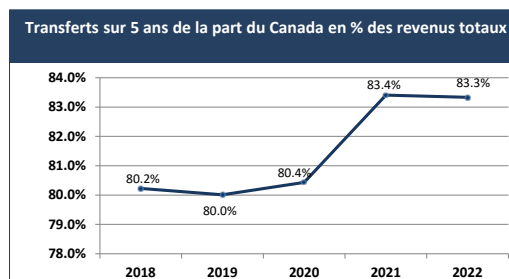
Le ratio entre la valeur nette comptable et le coût total des immobilisations corporelles continue de diminuer, ce qui indique que les actifs vieillissent. À mesure que les actifs vieillissent, les coûts de réparation et d'entretien augmentent, ce qui se traduit par une diminution des fonds disponibles pour d'autres programmes et services. Le vieillissement des immobilisations corporelles présente également un risque pour la prestation de programmes et de services à l'avenir, car les actifs deviennent moins fiables et le risque de défaillance augmente. Le GN est conscient des défis posés par le vieillissement des actifs et continue à surveiller activement l'état des actifs et à investir dans ses immobilisations corporelles.

### Vulnérabilité

La vulnérabilité indique la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement qui échappent à son contrôle ou à son influence, ce qui le rend donc vulnérable. Cet indicateur montre le risque auquel un gouvernement est exposé et qui pourrait affecter sa capacité à fournir des programmes et des services ainsi qu'à respecter les engagements existants. Plus le ratio est élevé, moins un gouvernement a de contrôle sur sa situation financière.

- **Transferts du Canada en pourcentage des revenus totaux.** Ce ratio mesure le degré de dépendance d'un gouvernement à l'égard du gouvernement du Canada. Un ratio croissant indique un plus grand degré de dépendance envers le gouvernement fédéral.

31 mars	Total des transferts du Canada	Total des revenus du GN	Transferts du Canada par rapport aux revenus du GN
2018	1 893 776	2 360 490	80,2%
2019	1 941 635	2 426 722	80,0%
2020	1 978 952	2 460 403	80,4%
2021	2 234 982	2 679 588	83,4%
2022	2 347 240	2 816 745	83,3%
Variation (\$), de 2021 à 2022	112 258	137 157	
Variation (%), de 2021 à 2022	5,0%	5,1%	



Le ratio des transferts provenant du gouvernement du Canada par rapport à son revenu a augmenté au cours des cinq dernières années. Les transferts du gouvernement du Canada représentent environ 83,3 % des revenus totaux du GN. En 2021-2022, les transferts provenant du gouvernement du Canada ont augmenté en raison d'un soutien financier plus important versé pour la pandémie. Le GN reste très dépendant des sources de financement du gouvernement fédéral et est vulnérable aux changements du niveau de financement. Le GN reconnaît ce degré élevé de dépendance et cherche activement des moyens d'augmenter ses revenus autonomes sans augmenter les taux d'imposition, et ainsi réduire sa dépendance vis-à-vis du gouvernement fédéral.

**PARTIE II**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

C'est au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'incombe la responsabilité de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Nunavut et des renseignements connexes contenus dans les comptes publics.

C'est aussi au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'incombe la responsabilité de la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada et pour assurer la conformité avec les autorités applicables. Dans les cas où les normes comptables canadiennes pour le secteur public autorisent le recours à d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées. Au besoin, la direction a appliqué ses meilleures estimations et son meilleur jugement pour la préparation des présents états financiers consolidés.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, se doit de maintenir des systèmes de gestion financière, tandis que les ministères sont responsables de mettre en œuvre et de maintenir des mesures de contrôles internes. Ces systèmes sont au besoin améliorés et modifiés afin d'assurer l'exactitude de l'information fournie, de protéger et de gérer les biens du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations s'effectuent conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut.

C'est à l'Assemblée législative, par l'intermédiaire du Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics, qu'il revient d'examiner les comptes publics déposés et de faire les recommandations qui s'imposent, pour améliorer la gestion financière, les pratiques en matière de rapports financiers et les systèmes de contrôle interne. La direction doit examiner ces recommandations et prendre les mesures appropriées.

L'auditeur externe du gouvernement, la vérificatrice générale du Canada, est responsable de l'audit annuel des états financiers consolidés et de l'examen des transactions portées à son attention afin de s'assurer qu'elles sont en tous points conformes aux pouvoirs conférés au gouvernement et aux organismes concernés par la consolidation. L'opinion de la vérificatrice générale est jointe aux présents états financiers consolidés.



Jeff Chown, CPA, CA  
Sous-ministre des Finances



Susan Nichols, CPA, CGA  
Contrôleuse générale

2 Novembre 2022

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.





## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative du Nunavut

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2022, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans les parties I et II des comptes publics du gouvernement du Nunavut de 2021-22, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou qu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la *Loi sur le Nunavut*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements ainsi que les autorisations de fonctionnement expressément décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

À notre avis, les opérations du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

#### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle

considère comme nécessaire pour permettre la conformité du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

La vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Karen Hogan". The signature is fluid and cursive, with the first name "Karen" and the last name "Hogan" clearly distinguishable.

Karen Hogan, FCPA

Ottawa, Canada  
Le 2 novembre 2022

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
État consolidé de la situation financière  
au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	Note	2022	2021
<b>Actifs financiers</b>			
Espèces et quasi-espèces	3	1 123 825	1 092 902
Investissement de portefeuille et autres investissements	4	177 933	89 842
Débiteurs	5	333 675	266 943
Stocks destinés à la revente	6(a)	184 454	146 407
Copropriétés destinées à la revente	7	4 047	4 047
Prêts	8	14 489	14 398
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>1 838 423</b>	<b>1 614 539</b>
<b>Passifs</b>			
Dette bancaire	9	10,060	12,766
Créditeurs et charges à payer	10	499 414	456 768
Revenus différés	11	242 590	208 960
Passif au titre des sites contaminés	12	9 153	10 080
Obligations liées au régime de retraite et autres avantages aux employés	13	117 993	105 526
Dette à long terme	14	196 562	196 236
Passif lié à l'aéroport international d'Iqaluit	15	149 743	151 672
Obligations au titre de contrats de location-acquisition	16	48 274	55 157
Passif lié au programme de gestion de l'énergie du Nunavut	17	16 981	14 802
<b>Total des passifs</b>		<b>1 290 770</b>	<b>1 211 967</b>
<b>Actifs financiers nets</b>		<b>547 653</b>	<b>402 572</b>
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles (annexe B)		2 732 570	2 613 680
Copropriétés destinées à la revente	7	7 908	7 908
Stocks pour utilisation	6(b)	42 175	37 986
Charges payées d'avance		8 326	7 666
<b>Total des actifs non financiers</b>		<b>2 790 979</b>	<b>2 667 240</b>
<b>Excédent accumulé</b>		<b>3 338 632</b>	<b>3 069 812</b>
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Éventualités (note 21)			
COVID-19 (note 23)			

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
<b>Revenus (annexe A)</b>			
Provenant du gouvernement du Canada	2 148 361	2 347 240	2 234 982
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	461 213	469 505	444 606
<b>Total des revenus</b>	<b>2 609 574</b>	<b>2 816 745</b>	<b>2 679 588</b>
<b>Dépenses (note 18)</b>			
Santé	603 019	659 883	625 212
Services communautaires et gouvernementaux	427 031	464 560	486 673
Logement	313 438	316 374	301 995
Éducation	357 886	307 415	310 105
Finances	259 787	181 700	186 343
Services à la famille	169 029	164 140	151 290
Justice	151 530	145 142	145 246
Développement économique et transports	146 554	121 003	127 214
Exécutif et affaires intergouvernementales	27 216	78 542	55 855
Culture et patrimoine	36 943	29 860	30 975
Environnement	35 051	29 051	26 933
Assemblée législative	29 300	27 072	24 675
Ressources humaines	33 231	23 183	22 067
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 590 015</b>	<b>2 547 925</b>	<b>2 494 583</b>
<b>Excédent, pour l'exercice</b>	<b>19 559</b>	<b>268 820</b>	<b>185 005</b>
<b>Excédent accumulé, début d'exercice</b>	<b>3 069 812</b>	<b>3 069 812</b>	<b>2 884 807</b>
<b>Excédent accumulé, fin d'exercice</b>	<b>3 089 371</b>	<b>3 338 632</b>	<b>3 069 812</b>

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
État consolidé de la variation des actifs financiers nets  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

	<b>2022 Budget</b>	<b>2022 Réel</b>	<b>2021 Réel</b>
<b>Excédent, pour l'exercice</b>	19 559	268 820	185 005
<b>Immobilisations corporelles (annexe B)</b>			
Ajouts	(151 592)	(263 094)	(164 900)
Dispositions	5,476	1 791	628
Dépréciations	-	-	2 903
Amortissement	145 438	142 413	133 904
	( 678)	(118 890)	(27 465)
<b>Ajouts aux stocks pour utilisation</b>	(9 970)	(66 165)	(60 265)
<b>Consommation des stocks pour utilisation</b>	10 810	61 976	58 515
<b>Ajouts nets des dépenses payées d'avance</b>	-	( 660)	(1 416)
<b>Achat de copropriétés destinées à la revente</b>		-	( 600)
	840	(4 849)	(3 766)
<b>Augmentation des actifs financiers nets</b>	19 721	145 081	153 774
<b>Actifs financiers nets, début de l'exercice</b>	402 572	402 572	248 798
<b>Actifs financiers nets, fin de l'exercice</b>	422 293	547 653	402 572

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
État consolidé des flux de trésorerie  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités du gouvernement</b>		
Sommes reçues de :		
Transferts du gouvernement du Canada	2 326 926	2 266 407
Imposition	149 902	133 600
Autres revenus générés	277 935	292 140
Intérêts sur les prêts et investissements de portefeuilles	5 494	3 003
Espèces versées pour :		
Paiements d'intérêt sur la dette à long terme	( 14 837)	( 15 448)
Paiements d'intérêt sur les contrats de location-acquisition	( 1 380)	( 1 591)
Les membres du personnel ou pour leur compte	( 769 215)	( 749 353)
Subventions et contributions	( 311 232)	( 300 841)
Fournisseurs	(1 276 059)	(1 170 583)
	387 534	457 334
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation</b>		
Achats d'immobilisations corporelles	( 255 691)	( 169 583)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	160 00
	( 255 691)	( 169 423)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	( 3 691)	( 908)
Remboursement de prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	3 600	3 254
Investissements dans des condominiums destinés à la revente	-	( 600)
Produits de la vente de condominiums destinés à la revente	-	750
Investissements de portefeuille et autres investissements	( 128 216)	( 84 206)
Produits de la vente d'investissements de portefeuille et d'autres investissements	40 125	190 130
	( 88 182)	108 420
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produits de l'émission de dette à long terme	32 869	15 930
Paiements du principal sur la dette à long terme	( 36 018)	( 21 069)
Paiements du principal sur les contrats de location-acquisition	( 6 883)	( 6 671)
	( 10 032)	( 11 810)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	33 629	384 521
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice</b>	1 080 136	695 615
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie s, fin de l'exercice</b>	1 113 765	1 080 136
Représenté par:		
Espèces et quasi-espèces	1 123 825	1 092 902
Dette bancaire	( 10 060)	( 12 766)
	1 113 765	1 080 136

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



---

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

---

**1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT**

**(a) Autorité**

Le gouvernement du Nunavut ( le gouvernement ) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut* du Canada. Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les décaissements, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

Les présents états financiers consolidés sont préparés de manière à satisfaire aux exigences de présentation des rapports financiers prévues par la *Loi sur le Nunavut* du Canada et la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut. Les états financiers consolidés présentent l'information sommaire et servent au gouvernement à rendre des comptes à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est responsable.

**(b) Périmètre comptable**

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut se compose des ministères, des organismes, des sociétés, des organisations et des fonds contrôlés par le gouvernement. Aux fins des rapports financiers, on entend par contrôle le pouvoir de régir les politiques financières et les politiques de fonctionnement d'une organisation dont on prévoit tirer des bénéfices, ou dont les risques de perte sont assumés par le gouvernement. Toutes les organisations qui répondent à la définition de ministère, de fonds renouvelable, de société territoriale ou d'organisme public, au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, font partie de l'entité comptable dans le cadre des présents états financiers consolidés (sauf la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs [CSTIT]).

La CSTIT, qui est responsable de l'administration des primes d'assurance des employeurs concernés et des programmes de prestations aux travailleurs à l'échelle du Nunavut, n'a pas été prise en compte dans les présents états financiers consolidés. Comme le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur la CSTIT, qu'il n'a pas accès à ses actifs et qu'il n'a pas à veiller au respect de ses obligations, celle-ci est exclue de l'entité comptable du gouvernement.

Les organisations suivantes sont comprises dans l'entité comptable du gouvernement aux fins des présents états financiers consolidés. Sauf indication contraire, le 31 mars marque la fin de leur exercice.

Fonds de revenus consolidé, y compris ces ministères et organismes publics énoncés dans le budget principal des dépenses du gouvernement

Fonds renouvelables

Fonds renouvelable des boissons alcoolisées

Fonds renouvelable des produits pétroliers

Fonds renouvelable des stocks de l'état

Fonds renouvelable des prêts étudiants

Sociétés territoriales

Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) (30 juin)

Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN)

Société de développement du Nunavut (y compris les filiales) (SDN)

Société d'habitation du Nunavut (y compris les filiales) (SHN)

Loterie du Nunavut

Société d'énergie Qulliq (SEQ)

Autorités scolaires de district (30 juin)

**Autorisation de fonctionnement**

*Loi sur la gestion des finances publiques*

*Loi sur les fonds renouvelables*

*Loi sur la Collège de l'Arctique du Nunavut*

*Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut*

*Loi sur la Société de développement du Nunavut*

*Loi sur la Société d'habitation du Nunavut*

*Entente de partenariat*

*Loi sur la Société d'énergie Qulliq*

*Loi sur l'éducation*

Les entités comprises dans l'entité comptable, à l'exception de Loterie du Nunavut, sont entièrement consolidées selon une méthode proportionnelle. Les opérations et les soldes importants entre entités intégralement consolidées sont éliminés. Loterie du Nunavut est comptabilisée comme un partenariat commercial du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins de présentation des informations sectorielles (inscrites à l'annexe C), l'information sommaire est fournie selon les rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les diverses organisations au sein de l'entité comptable, à l'aide des catégories ou des groupes d'organisations indiquées ci-dessus.

**(c) Budget**

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent d'un gouvernement qu'il présente dans ses états financiers consolidés une comparaison des résultats d'exploitation et des variations des actifs financiers nets (dette) avec ceux prévus initialement pour l'exercice concerné.

Les chiffres du budget consolidé correspondent aux crédits approuvés par l'Assemblée législative et aux enveloppes approuvées pour les entités consolidées; ils ont été ajustés de façon à exclure les revenus et les dépenses réciproques prévus au budget. Ces chiffres constituent le plan financier consolidé initial du gouvernement pour l'exercice; en sont exclus les crédits supplémentaires.

---

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

---

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### (a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

### (b) Estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du gouvernement doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses présentés dans les états financiers consolidés. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers consolidés. Toutefois, au moment de la préparation des présents états financiers, la direction du gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables.

Les estimations de la direction se rapportent principalement au passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux des membres du personnel, au passif au titre des sites contaminés, aux éventualités, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, à l'évaluation de portefeuilles et des autres placements, à l'évaluation des stocks destinés à la revente et d'utilisation et aux provisions pour moins-value sur les prêts et autres créances.

### (c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance est habituellement de 3 mois ou moins suivant la date d'acquisition. Les quasi-espèces sont comptabilisées au coût.

### (d) Investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille et les autres investissements sont des investissements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie de l'entité comptable du gouvernement et qui sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Dans le cas d'une perte de valeur d'un investissement de portefeuille autre qu'un déclin temporaire, l'investissement est déprécié pour constater la perte, qui est incluse à titre d'un élément des revenus d'investissement qui fait partie des autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut. Une réduction de valeur des investissements de portefeuille pour refléter une perte de valeur n'est pas reprise en cas d'augmentation ultérieure de la valeur. La nouvelle valeur comptable est réputée être le nouveau coût de base aux fins de la comptabilité ultérieure et, par conséquent, une augmentation de valeur ultérieure est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé uniquement lorsqu'elle est réalisée.

### (e) Stocks

Les stocks destinés à la revente comprennent le combustible en vrac, les produits alcoolisés, les produits finis, les matériaux d'emballage et les fournitures. Les stocks destinés à la revente sont évalués d'après le coût pondéré moyen ou d'après la valeur de réalisation nette si celle-ci est moins élevée. Les moins-values, lorsqu'elles sont comptabilisées, entraînent une diminution de la valeur de réalisation nette et sont comptabilisées en dépenses dans l'état consolidé des résultats d'exploitation et de l'actif net.

Les stocks pour utilisation comprennent le combustible, les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, les matières premières et les travaux en cours. Les stocks de combustible sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon une moyenne pondérée. Les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, ainsi que les matières premières et les travaux en cours sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Toute déficience, une fois constatée, donne lieu à une dépréciation du coût de remplacement et est inscrite comme dépense dans l'état consolidé des résultats et de l'actif net.

### (f) Copropriétés destinées à la revente

Les copropriétés destinées à la revente sont comptabilisées en tant qu'actif financier lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : i) le gouvernement s'est engagé à les vendre avant la date des états financiers; ii) l'actif est publiquement considéré comme à vendre; iii) Il y a un marché actif pour de telles copropriétés; iv) un plan de vente est établi; et v) le gouvernement s'attend raisonnablement à les vendre à un acheteur externe dans l'année qui suit la date des états financiers.

Les copropriétés destinées à la revente qui sont préparées en vue d'une vente sont comptabilisées en tant qu'actif non financier. Elles sont évaluées au coût après déduction de la provision pour moins-value, pour établir la valeur nette de réalisation non amortie. Le coût comprend les coûts de rénovation des copropriétés en vue de leur vente.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**(g) Prêts**

Les prêts à recevoir sont évalués au moindre du coût ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers consolidés, y compris les événements passés et les conditions existantes, des provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts à recevoir a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt, irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation, peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

**(h) Immobilisations corporelles et actifs loués**

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, s'il est impossible de connaître le coût réel, au coût de remplacement actuel approximatif. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le matériel et les fournitures, le coût de main-d'œuvre directe, les coûts indirects attribuables et les charges d'intérêt directement attribuables. La capitalisation des intérêts prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont prêtes à entrer en fonction, qu'il s'agisse de la production de biens ou de la prestation de services. Les immobilisations corporelles reçues sous forme de dons ou d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception, ou à leur valeur nominale s'il est impossible de connaître leur juste valeur.

Les immeubles loués qui répondent à la définition d'immobilisation corporelle, mais qui sont sous bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée est calculée en utilisant le moindre entre le taux implicite du contrat de location ou le taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties au cours de leur vie utile, à compter de leur mise en service, conformément à la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les actifs loués, le taux d'amortissement est établi au moindre des termes du bail ou de la vie utile des actifs loués. Les taux d'amortissement suivants sont utilisés :

<b>Catégorie d'actif</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Immeubles	20-35 ans
Immeubles loués	20-30 ans
Parcs de stockage	20-30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5-30 ans
Entrepôt et équipement (SEQ)	10-45 ans
Centrales électriques	20-40 ans
Réseaux de transport et de distribution	15-45 ans
Infrastructure	30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Au cours de l'exercice où une immobilisation corporelle est acquise ou mise en service, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés. Le coût des œuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel les œuvres sont acquises.

---

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

---

**2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**(i) Obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés**

Régimes de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes de la loi en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires relativement à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations du gouvernement du Nunavut sont comptabilisées dans les dépenses au cours de l'exercice correspondant à la période de service des employés et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite.

En outre, le gouvernement verse deux types de prestations de retraite distincts aux députés de l'Assemblée législative. Les coûts qui leur sont associés ainsi que la valeur de l'obligation de l'État relativement à ces prestations sont déterminés par évaluation actuarielle. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, les gains et les pertes actuariels sont pris en compte. Ces pertes et ces gains ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants. La comptabilisation des gains et des pertes actuariels débute lors de l'exercice suivant la date d'entrée en vigueur des évaluations actuarielles correspondantes. De plus, lors d'une modification, liquidation ou compression d'un régime, tout solde de gain ou perte actuariel non constaté antérieurement est immédiatement inscrit à l'état consolidé des résultats et de l'actif net.

Autres avantages aux employés

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces avantages sont versés à la démission, au licenciement ou congédiement, à la retraite ou au décès de l'employé. De plus, tout employé, au moment de sa retraite, peut s'inscrire aux régimes de soins dentaires et de santé; le coût de ces programmes d'avantages aux employés est partagé avec le gouvernement. Les obligations et les dépenses estimées de ces régimes sont cumulées à mesure que les employés rendent service. L'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement et des coûts associés à ces régimes ont été calculés en utilisant des modèles et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction.

Les employés du gouvernement ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages aux employés comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquièrent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

**(j) Revenus**

Sauf indication contraire, les revenus sont constatés et comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes:

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif, dans ce cas, les transferts sont comptabilisés comme revenu reporté.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où l'activité imposable se produit et lorsqu'ils sont autorisés par la législation ou la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt a été accordée par une convention législative. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt autorisés par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si une dépense procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle est classée comme un transfert effectué par l'intermédiaire du régime fiscal. Si une dépense procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme un avantage fiscal et soustraite des revenus fiscaux. Les mesures d'allègement fiscal offertes aux contribuables comprennent la prestation pour enfants du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie et le crédit d'impôt pour la formation du personnel des entreprises. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont administrés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'un accord de recouvrement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu soient terminées pour l'exercice en question. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que dépense.

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

## 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les impôts fonciers sont évalués sur la base d'une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

### Récupérations de dépenses comptabilisées dans des exercices antérieurs

Les récupérations de dépenses comptabilisées dans des exercices antérieurs par l'entremise du Trésor, y compris la contrepassation de dépenses comptabilisées dans des exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux dépenses de l'exercice courant par l'entremise du Trésor.

### (k) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice au moment où les biens sont reçus ou les services sont rendus.

Les subventions et les contributions sont comptabilisées à titre de dépenses, pourvu que le transfert soit autorisé et que tous les critères d'admissibilité soient respectés par le bénéficiaire. Les subventions et les contributions comprennent les paiements de transfert faits aux contribuables, aux municipalités et aux autres organisations ayant un accord de financement avec le gouvernement. Les paiements versés aux contribuables incluent les prestations pour enfants, le soutien du revenu ou le supplément de revenu. Ces versements sont établis en fonction de l'âge, de la situation familiale, du revenu et des critères d'emploi. Le gouvernement offre d'autres subventions et contributions pour la recherche, pour le soutien à la formation en vue de créer des emplois et pour la promotion d'activités éducatives, culturelles et de santé. Les immobilisations corporelles construites par le gouvernement pour les localités sont classées dans les subventions et contributions aux localités.

### (l) Éventualités

Les éventualités du gouvernement sont des éléments de passif possible qui peuvent devenir des passifs réels si certains événements se produisent ou non. Si l'événement risque fort de se produire ou n'a pas été comptabilisé, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée au titre des crédettes et charges à payer. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

### (m) Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre des sites contaminés est reconnu lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- une norme environnementale existe;
- le niveau de contamination dépasse la norme environnementale existante;
- le gouvernement est directement responsable de la contamination ou en accepte la responsabilité;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés reflète la meilleure estimation de la direction du gouvernement des coûts des activités d'assainissement nécessaires pour que les sites respectent la norme minimale applicable étant donné leur mode d'utilisation avant la contamination.

Le passif est constaté net de tout recouvrement prévu, et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris l'exploitation des lieux après leur assainissement, l'entretien et la surveillance des sites.

Le passif est rajusté chaque année pour tenir compte du temps écoulé, des nouvelles obligations, des changements apportés aux estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Si la probabilité d'un événement futur démontrant la responsabilité du gouvernement ne peut être établie, un passif éventuel est déclaré dans les notes des états financiers consolidés.

### (n) Services fournis gratuitement

Le gouvernement du Nunavut reçoit des services d'audit gratuitement du Bureau du vérificateur général du Canada. Les coûts engagés par le Bureau pour ces services n'ont pas été comptabilisés dans les présents états financiers consolidés, dans la mesure où ils ne sont pas significatifs.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**(o) Modifications futures des normes comptables**

Un certain nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Le gouvernement prévoit adopter ces normes à la date de leur entrée en vigueur. La norme SP 3450 entraînerait la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers consolidés. Le gouvernement procède encore à l'examen de ses actifs pour déterminer les répercussions du SP 3280. Les normes suivantes pour les gouvernements entreront en vigueur comme suit:

*SP 2601 – Conversion des devises (entre en vigueur le 1er avril 2022)*, norme venant remplacer le chapitre SP 2600 avec des directives révisées sur la constatation, la présentation et la divulgation des opérations et des soldes qui sont libellés en devises.

*SP 3450 – Instruments financiers (entre en vigueur le 1er avril 2022)*, nouvelle norme qui établit des directives sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation d'instruments financiers, y compris les instruments dérivés.

*SP 1201 – Présentation des états financiers (en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022)*, norme remplaçant le chapitre SP 1200 et comportant les normes et les principes généraux en matière de présentation et de divulgation des états financiers du gouvernement.

*SP 3041 – Placements de portefeuille (en vigueur au cours de la période d'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201)*, norme remplaçant le chapitre SP 3040 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des placements de portefeuille.

*SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022)*, norme remplaçant le chapitre SP 3270 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

*SP 3400 – Revenus (en vigueur le 1er avril 2023)*, un nouveau chapitre qui établit des normes sur la comptabilisation et la déclaration des revenus et qui fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation et ceux provenant d'opérations sans obligation de prestation.

<b>3 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Encaisse	1 117 936	1 087 777
Encaisse désignée	5 889	5 125
	<b>1 123 825</b>	<b>1 092 902</b>

L'encaisse désignée représente les fonds réservés pour des investissements supplémentaires ou du financement pour les filiales et les investissements en capital-risque.

Le rendement des espèces et des quasi-espèces pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 a varié entre 0,63 % et 2,70 % (en 2021, fluctuation entre 0,8 % et 2,45 %).

**4 INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS**

	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Taux de rendement effectif</b>	<b>Échéance</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur comptable</b>
<b>Investissements de portefeuille</b>				
Certificats de placement garanti (CPG)	0.90% - 1.75%	375 - 1229 jours	115 000	-
Diverses acceptations bancaires	1.35% - 1.70%	415 - 1593 jours		
			35 112	65 011
			150 112	65 011
<b>Autres investissements</b>				
Investissements désignés du FASR			27 128	23 636
Investissements en capital-risque			693	1 195
			<b>177 933</b>	<b>89 842</b>

La valeur marchande des investissements de portefeuille au 31 mars 2022 était de 148 556 \$ (2021 - 65 273 \$).

Les investissements désignés du Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative représentent les fonds du Trésor réservés pour s'acquitter des obligations au titre des prestations constituées du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. La valeur marchande des investissements du FASR au 31 mars 2022 était de 28 770 \$ (2021 - 27 017 \$), et ils affichaient un rendement positif de 3,60 % (2021 - rendement positif de 27,52 %).

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

5 DÉBITEURS	2022	2021
Montant à recevoir du gouvernement du Canada	231 084	180 039
Autres montants à recevoir :		
- des sociétés territoriales	70 874	67 036
- des ministères	66 807	56 697
- de la Division des produits pétroliers	50 537	43 947
	188 218	167 680
Moins : Provision pour créances douteuses		
- des sociétés territoriales	( 50 497)	( 47 534)
- des ministères	( 20 944)	( 18 412)
- Division des produits pétroliers	( 14 186)	( 14 830)
	102 591	86 904
	333 675	266 943

Conformément à l'article 82(1) de la LGFP, le Conseil des gouverneurs du Collège de l'Arctique du Nunavut a approuvé des radiations de 114 \$ (269 \$ en 2021), lesquelles ont reçu la sanction de l'Assemblée législative du Nunavut dans le Projet de loi 3 (Loi de 2020-2021 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances) le 13 juin 2022. Les ministères ont radié des montants individuels pour un total de 131 \$ (2021 - 0 \$).

6 STOCKS	2022	2021
<b>(a) Destinés à la revente</b>		
Combustibles en vrac	176 053	140 550
Produits alcoolisés	6 404	3 564
Produits finis	1 820	2 114
Fournitures d'emballage	177	179
	184 454	146 407
<b>(b) Pour utilisation</b>		
Fournitures et lubrifiants	26 438	27 214
Combustible	8 727	5 497
Fournitures médicales	6 039	4 118
Matières premières et travaux en cours	971	1 157
	42 175	37 986

Au cours de l'exercice, la Société de développement du Nunavut a dévalué ses stocks de 14 \$ (20 \$ en 2021) et la Division des produits pétroliers a dévalué ses stocks de combustibles en vrac de 230 \$ (406 \$ en 2021).

**7 COPROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE**

En 2016-2017, la Société d'habitation du Nunavut a acquis 62 logements résidentiels à Iqaluit avec l'intention de les revendre aux employés du gouvernement du Nunavut dans le cadre du programme d'accès la copropriété pour le personnel. En 2017-18, 2 logements ont été ajoutés au portefeuille des logements pour le personnel, et des travaux ont été entrepris pour préparer les 60 autres à la vente comme copropriétés. La Société d'habitation du Nunavut a annoncé son intention de vendre les copropriétés aux employés du gouvernement du Nunavut, a tenu une séance d'information et a sollicité des demandes auprès d'acheteurs éventuels. Les ventes prévues ont été retardées en raison d'obstacles à l'établissement d'une société de copropriétés. Avant la fin de l'année, 13 logements ont été vendus et 16 d'entre eux ont été occupés par les acheteurs potentiels en attendant la fin du processus de vente. La valeur des 16 unités occupées par des acheteurs potentiels est classée comme un actif financier, car la Société d'habitation du Nunavut prévoit conclure les ventes au cours de l'exercice 2022-2023. La valeur des 31 unités restantes a été classée en tant qu'actifs non financiers car la date de réalisation de ces ventes est incertaine.

8 PRÊTS	2022	2021
Prêts aux entreprises consentis par la Société de crédit commercial du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 5,25 % à 6,96 % (2021 - 5,25 % et 6,96 %), nets de provisions pour moins-value de 2 350 \$ (2021 - 2 431 \$). Les sûretés détenues en garantie et les autres améliorations des termes de crédit pour les prêts comprennent : (i) les diverses garanties sur les actifs, et (ii) les garanties personnelles et d'entreprises.	10 988	10 451
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0,0 % (2021 - 0,0 %), nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 5 928 \$ (2021 - 5 683 \$).	1 967	1 893
Prêts hypothécaires consentis aux particuliers par la Société d'habitation du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 2,0 % à 11,25 % (2021 - 2,0 % à 11,25 %), nets de provisions pour moins-value de 3 183 \$ (2021 - 2 954 \$) et de subventions aux titulaires de prêt hypothécaire de 4 129 \$ (2021 - 4 129 \$).	1 395	1 883
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2021 - 64 \$).	139	171
	14 489	14 398

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

9 DETTE BANCAIRE	2022	2021
Acceptation bancaire	10 000	10 000
Marge de crédit - Uqurmiut Arts and Craft Ltd	60	60
Découvert	-	2 706
	<u>10 060</u>	<u>12 766</u>

La Société d'énergie Qulliq (SÉQ) dispose d'une facilité de crédit d'une limite de 20 000 \$ (30 000 \$ en 2021). Les intérêts de la facilité de crédit sont calculés au taux directeur moins 0,5 % (2,2 % en 2022; 1,95 % en 2021). Pour l'année en cours, le solde du découvert de la SÉQ est de zéro \$ (2021 - 2 685 \$).

La facilité de crédit autorise aussi le recours à l'acceptation bancaire (AB) pour emprunter. L'acceptation bancaire entraîne une commission de 50 points de base par année et le taux d'intérêt est à peu près équivalent au taux directeur moins 2,0%, selon les conditions du marché, avec des termes d'au moins 7 jours et d'au plus 365 jours. Ils sont émis et réémis en montants minimum cumulés de 1 000 \$ canadien et leurs multiples.

Uqurmiut Arts and Craft Ltd., une filiale de la Société de développement du Nunavut, dispose d'une marge de crédit renouvelable, auprès de l'agence RBC à Pangnirtung, de 100 \$ ne portant aucun intérêt, et garantie par la société mère pour le financement de ses activités quotidiennes.

10 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2022	2021
Montant dû au gouvernement du Canada	32 867	35 766
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		
- des ministères	157 461	150 820
- des sociétés territoriales	64 608	48 947
- de la Division des produits pétroliers	2 729	2 779
	<u>224 798</u>	<u>202 546</u>
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs		
- des ministères	142 221	147 601
- de la Division des produits pétroliers	48 660	18 810
	<u>190 881</u>	<u>166 411</u>
Congés payés et heures compensatoires		
- des ministères	42 228	44 025
- des sociétés territoriales	8 510	7 890
- de la Division des produits pétroliers	130	130
	<u>50 868</u>	<u>52 045</u>
	<u>499 414</u>	<u>456 768</u>

11 REVENUS DIFFÉRÉS	Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	Fonds reçus au cours de l'exercice	Intérêts accumulés	Fonds transférés aux revenus	Solde au 31 mars 2022
Entente sur la taxe sur l'essence	71 286	33,992	610	( 9 500)	96 388
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	22 903	72 727	-	( 52 349)	43 281
Autres revenus reportés	26 068	41 143	-	( 24 261)	42 950
Accord sur les revendications territoriales du Nunavut	38 361	10,737	-	( 17 082)	32 016
Entente sur le mieux-être au Nunavut	17 433	27 534	-	( 18 986)	25 981
Renforcement de la gestion financière	31 113	800	-	( 30 880)	1 033
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	1 796	-	7	( 862)	941
	<u>208 960</u>	<u>186 933</u>	<u>617</u>	<u>(153 920)</u>	<u>242 590</u>

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour des projets d'infrastructure et des programmes spécifiques admissibles, et ce, dans le cadre d'une contribution ou d'autres ententes formelles. En 2022-2023 et au-delà, au fur et à mesure que le gouvernement remplit ses obligations vis-à-vis les objectifs de l'entente ou d'autres stipulations reliés à l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans ses états financiers consolidés.



**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

12 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS	2022	2021
Passif au titre de la remise en état des sites contaminés	9 153	10 080
	<b>9 153</b>	<b>10 080</b>

Les activités du gouvernement sont assujetties à différentes lois et divers règlements fédéraux et territoriaux, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement* et les directives environnementales relatives à l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles visent à assurer la protection de l'environnement et à réduire au minimum les répercussions négatives sur celui-ci. Le gouvernement mène ses activités de façon à protéger la santé publique et l'environnement et juge ses activités conformes à toutes les lois et tous les règlements applicables.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts relatifs à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2022, 6 sites (6 en 2021), soit 2 parcs de stockage (2 en 2021), 4 décharges (4 en 2021) avaient été désignés comme nécessitant des travaux d'assainissement. En plus des sites indiqués ci-dessus, la Société d'habitation du Nunavut a aussi comptabilisé les coûts liés à l'assainissement de 11 sites (1 en 2021) contaminés par suite de déversements de pétrole. La Société d'énergie Qulliq a comptabilisé les coûts liés à l'assainissement de 4 sites (2 en 2021) contaminés par suite de déversements de pétrole à ses centrales. En ce qui concerne les sites pour lesquels le gouvernement du Nunavut a l'intention de renoncer à des avantages économiques futurs en raison d'une obligation légale ou prévoit procéder à la décontamination (p. ex., en raison des risques pour la santé humaine), pour lesquels il est responsable de l'assainissement ou en a accepté la responsabilité et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable des coûts associés à ces opérations, un passif a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés. Si des coûts liés à l'assainissement ont été estimés et qu'un passif a été comptabilisé, l'estimation du passif a été fondée sur des analyses de tiers ou sur une extrapolation des coûts précédemment engagés pour décontaminer, surveiller ou gérer des sites d'une superficie et d'un degré de contamination similaires.

Le gouvernement a identifié 73 (2021 - 73) autres sites situés sur les terres domaniales pour lesquels des passifs au titre des sites contaminés pourraient exister aux fins d'évaluation, d'assainissement et de surveillance. Les activités associées à ces sites sont classées comme suit :

	2022	2021
Parcs de stockage	25	25
Centrales électriques	29	29
Sites municipaux et de déchets	11	11
Garages et autres installations de travaux publics	5	5
Aéroports	2	2
Carrières	1	1
	<b>73</b>	<b>73</b>

Le gouvernement est devenu propriétaire des sites de des activités associés aux aéroports, des parcs de stockage et des centrales électriques lors de la création du territoire le 1er avril 1999. La contamination de certains de ces sites s'est produite alors que d'autres parties étaient responsables de leur utilisation ou de leur gestion. Le gouvernement a évalué à 9 700 \$ et 39 000 \$ (2021 - 9 700 \$ et 39 000 \$), respectivement le coût des travaux d'assainissement de 14 parcs de stockage et de 29 centrales électriques (2021 - 14 et 29). En outre, il estime que la décontamination des autres sites pourrait coûter entre 63 000 \$ et 134 000 \$ (2020 - 65 000 \$ à 136 000 \$), selon l'approche choisie. Aucun passif au titre de l'assainissement de ces 73 sites (2021 - 73) n'est constaté dans les présents états financiers consolidés étant donné que le gouvernement ne prévoit pas l'abandon des avantages économiques futurs (c'est-à-dire aucune obligation légale de procéder à l'assainissement), uniquement lorsqu'on s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient abandonnés (c'est-à-dire s'il y a des risques pour la santé publique ou qu'il y a une obligation légale).

La plupart des parcs de stockage et des centrales électriques font l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer du confinement des contaminants détectés. Aucun programme de surveillance continue n'a cependant été mis sur pied dans les autres sites et installations du gouvernement du Nunavut, bien que celui-ci compte entreprendre l'élaboration d'un tel programme.

En outre, le gouvernement a relevé 144 (2021 - 144) sites où se trouvent des garages, des installations de travaux publics, des carrières, des installations de traitement et d'évacuation des eaux d'égout, des déchets et de déchets solides, et qui sont situés dans les limites d'une municipalité et régis par la réglementation municipale. Il incombera aux municipalités concernées de surveiller et de décontaminer, le cas échéant, ces sites.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**13 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS**

Des régimes de retraite distincts ont été mis sur pied pour les employés du gouvernement et les députés de l'Assemblée législative. Le gouvernement offre également aux employés, en plus des prestations de retraite, des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement et des congés de maladie ainsi que des avantages de santé postérieurs à l'emploi. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des passifs en souffrance au titre des indemnités constituées, estimées au moyen de calculs actuariels. Ces calculs reposent sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction. Au 31 mars, les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres avantages des employés se répartissaient comme suit :

	2022	2021
<b>Régimes de retraite</b>		
Régimes de retraite des députés de l'Assemblée législative	23 295	20 335
Total des régimes de retraite	23 295	20 335
<b>Autres avantages aux</b>		
Régime de santé postérieur à l'emploi	55 073	38 419
Départ et relogement	27 457	33 403
Congés de maladie	12 168	13 369
Total des autres avantages aux employés	94 698	85 191
Total des obligations liées aux régimes de retraite et autres avantages aux employés	117 993	105 526

**Régime de retraite de la fonction publique**

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par une loi et financé par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux de cotisation en vigueur au 31 mars 2022 était de 1,02 (2021 - 1,01) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 (2021 - 1,0) pour les participants inscrits au 1er janvier 2013. Les cotisations totales de l'employeur s'élevaient à 38 656 \$ (2021 - 39 331 \$) et sont comptabilisées comme des dépenses pour l'exercice courant. Les cotisations totales des employés s'élevaient à 38 463 \$ (2021 - 39 123 \$).

**Régimes de retraite des députés de l'Assemblée législative**

Le gouvernement du Nunavut finance deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des députés de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative possède un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative. Le fonds est entré en vigueur le 1er avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les dépenses associés au FASR sont payés par le Trésor. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1er avril 1999.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député, de ministre, de président de l'Assemblée ou de président (le cas échéant), multiplié par les années de service créditées à titre de député et pour chacun des trois autres postes (le cas échéant). Les députés doivent occuper le poste pendant au moins un an, et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite pour ces deux régimes correspond à la première des éventualités suivantes : a) 60 ans, b) 30 années de service ou c) la somme de l'âge et des années de service est égale à 80 années. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**13 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)**

Il n'y a eu aucune modification, aucune liquidation et aucune compression ou dérogation temporaire de ces régimes en 2022 (aucun changement en 2021).

Les évaluations actuarielles de ces régimes étaient terminées en date du 1<sup>er</sup> avril 2018. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les évaluations ont été fondées sur plusieurs hypothèses approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations des résultats à long terme et des prévisions à court terme, et les hypothèses démographiques qui ont servi à établir les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation. Voici les hypothèses principales : taux d'inflation – 2,0 % (2,0 % en 2021), taux d'actualisation – 4,0 % (3,25 % en 2021), rendement de l'actif –4,3 % (4,7 % en 2021), augmentation de la rémunération –3,0 % (3,0 % en 2021), taux de mortalité.

La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus d'investissement réels et prévus sur une période de quatre ans.

Les passifs au titre des régimes de retraites représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées par rapport à la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des régimes de retraite des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	<b>FARAL</b>	<b>FASR</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Obligations au titre des prestations constituées	14 071	22 829	36 900	39 255
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	16 776	-	16 776	16 514
(Gains actuariels non amortis) / pertes actuarielle non amorties	( 1 604)	( 1 567)	( 3 171)	2 406
	15 172	( 1 567)	13 605	18 920
Passifs (actifs) au titre des régimes de retraite	(1 101)	24 396	23 295	20 335

Au 31 mars 2022, la valeur marchande des actifs du régime de retraite FARAL était de 17 758 \$ (2021 - 17 903 \$). Le taux de rendement réel était positif à 3,71 % (2021 - rendement positif de 31,24 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un régime de retraite; toutefois, le passif au titre des régimes de retraite est provisionné en tout ou en partie par les investissements désignés (voir note 4).

Les gains (pertes) du fonds d'allocations de retraite des membres de l'Assemblée législative (FARMAL) et ceux du fonds supplémentaire d'allocations de retraite (FSAR) sont tous deux amortis sur une période de 3 années (2021 –4,0); ce qui représente la durée de service moyenne restante des cotisants à ces régimes.

Les dépenses totales relatives aux régimes de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	<b>FARAL</b>	<b>FASR</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Coût des prestations de l'exercice courant	1 512	2 366	3 878	3 402
Amortissement des (gains actuariels) / pertes actuarielles	225	377	602	( 61)
	1 737	2 743	4 480	3 341
Cotisations des députés	( 319)	-	( 319)	( 274)
Dépenses de retraite	1 418	2 743	4 161	3 067
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	535	819	1 354	1 343
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	( 707)	-	( 707)	( 735)
Charge d'intérêts (revenus) au titre du régime de retraite	( 172)	819	647	608
Total des dépenses au titre des régimes de retraite	1 246	3 562	4 808	3 675

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 1 948 \$ et 999 \$, respectivement (2021 - 738 \$ et 925 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 850 \$ et 1 769 \$, respectivement (2021 - 766 \$ et 1 638 \$, respectivement).

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**13 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)**

**Autres avantages sociaux**

Les évaluations actuarielles pour les indemnités de départ, les déménagements et les congés de maladie ainsi que les prestations de santé liées à la retraite ont été achevées au 31 mars 2022. Les principales hypothèses actuarielles réalisées le 31 mars 2022 pour le calcul des obligations reportées des autres employés, basées sur les meilleures estimations de la direction, comprennent des hausses de rémunération de 3 % (3 % en 2021) et un taux d'escompte de 4,0 % (2,5 % en 2021).

Les modifications suivantes ont été apportées au passif au titre des autres avantages sociaux :

	<b>Cessation d'emploi et déménagement</b>	<b>Congés de maladie</b>	<b>Régime de santé postérieur à l'emploi</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	33 403	13 369	75 150	121 922	92 031
Avantages acquis	2 634	1 162	2 068	5 864	5 849
Charge d'intérêt au titre des avantages acquis	687	272	2 525	3 484	2 963
Prestations versées	( 3 200)	( 2 449)	( 1 402)	( 7 051)	( 5 443)
(Gain actuariel) / perte actuarielle	( 10 743)	( 4 986)	( 25 578)	( 41 307)	26 522
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice	22 781	7 368	52 763	82 912	121 922
Gains actuariels nets non amortis / (pertes actuarielles nettes non amorties)	4 676	4 800	2 310	11 786	( 36 731)
Passif au titre des autres avantages sociaux à la fin de l'exercice	27 457	12 168	55 073	94 698	85 191
<b>Dépenses au titre des avantages sociaux<sup>1</sup></b>					
Avantages sociaux acquis durant la période	2 634	1 162	2 068	5 864	5 848
Amortissement des pertes actuarielles nettes comptabilisées durant l'exercice	1 354	48	13 463	14 865	5 738
Dépenses au titre des autres avantages sociaux	3 988	1 210	15 531	20 729	11 586
Charges d'intérêt au titre des avantages sociaux acquis	687	272	2 525	3 484	2 962
Dépenses totales liées aux autres avantages sociaux	4 675	1 482	18 056	24 213	14 548

<sup>1</sup> Les éléments correspondent aux dépenses au titre des autres avantages sociaux comprises dans la catégorie Rémunération et avantages sociaux des employés voir la note 18.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**14 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT**

<b>Prêts et hypothèques</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Prêts payables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables par annuités jusqu'en 2032, portant intérêt au taux de 6,97 % (2021 - 6,97 %).	6 047	6 744
Les prêts dus à la Société canadienne d'hypothèque et de logement, repris en 2017 de la Société à but non lucratif d'habitation inuit, sont remboursables par versements mensuels. Les intérêts croissent de 2021 à 2028 à des taux allant de 2,12 % à 10,375 % (2021 - 2,12 % à 10,375 %).	126	142
Obligation amortissable en 20 ans, portant intérêt au taux de 6,809 % (2021 - 6,809 %) arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Remboursable par versements semestriels pondérés de 2 848 \$ avec paiement du ballon de 17 502 \$ à la fin du terme.	-	17 502
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe remboursable par versements mensuels de 42 \$, le paiement final étant exigé le 1er mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	-	74
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe remboursable par versements mensuels de 53 \$, le paiement final étant exigé le 1er mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	-	106
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 74 \$, le paiement final étant exigé le 1er juin 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	-	188
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 30 \$, le paiement final étant exigé le 1er février 2022. Intérêt au taux de 4,24 %.	-	3 092
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 133 \$, le paiement final étant exigé le 1er juillet 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	-	515
Prêt engagé non renouvelable en huit tranches avec des intérêts calculés à un taux variable de prime moins 0,5 % par an, avec des paiements en principal sur la première tranche de 100 \$ plus les intérêts dus mensuellement, à partir du 1er avril 2015 avec le paiement final dû le 1er avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ plus les intérêts dus mensuellement, à partir du 1er avril 2016 avec le paiement final dû le 1er avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ plus les intérêts dus mensuellement, à compter du 1er avril 2017, le paiement final étant dû le 1er avril 2027; sur la quatrième tranche de 166 \$ plus les intérêts dus mensuellement, à compter du 30 avril 2018, le paiement final étant dû le 30 avril 2028; sur la cinquième tranche de 160 \$ plus les intérêts dus mensuellement, à compter du 30 avril 2019, le paiement final étant dû le 30 avril 2029; sur la sixième tranche de 80 \$ plus les intérêts dus mensuellement, à compter du 30 avril 2020, le paiement final étant dû le 30 avril 2030; sur la septième tranche de 66 \$ plus les intérêts dus mensuellement, à compter du 30 avril 2021, le paiement final étant dû le 30 avril 2031 et sur la huitième tranche de 137 \$ plus les intérêts dus mensuellement, à compter du 30 avril 2022, le paiement final étant dû le 30 avril 2032.	170 055	145 739
Facilité de prêt à terme consenti non rotatif, remboursable par versements mensuels de 83 \$ plus intérêts commençant le 1 <sup>er</sup> décembre 2012, le paiement final étant exigé le 30 novembre 2022, avec intérêts calculés au taux préférentiel moins 0,5 %.	10 667	11 667
Facilité de prêt à terme consenti non rotatif, remboursable par versements mensuels de 67 \$ plus intérêts commençant le 1 <sup>er</sup> mai 2014, le paiement final étant exigé le 30 avril 2024, avec intérêts calculés au taux préférentiel moins 0,5 %.	9 667	10 467
	<b>196 562</b>	<b>196 236</b>

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**14 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT (suite)**

Montant du principal et des intérêts dûs dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit :

	<b>Principal</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
2023	22 425	3 104	25 529
2024	11 813	2 783	14 596
2025	19 138	2 441	21 579
2026	22 014	2 076	24 090
2027	16 144	1 775	17 919
2028 et par la suite	105 028	3 863	108 891
	<b>196 562</b>	<b>16 042</b>	<b>212 604</b>

Les charges d'intérêt sur la dette à long terme s'élevaient à 2 087 \$ pour l'exercice ( 2 910 \$ en 2021). Durant l'exercice, des intérêts de 78 \$ (39 \$ en 2021) ont été capitalisés dans le cadre des ajouts aux immobilisations corporelles. Les intérêts payés sur la dette à long terme durant l'exercice s'établissaient à 2 111 \$ ( 2 960 \$ en 2021).

**Pouvoir d'emprunt**

Au 31 mars 2022 en vertu du paragraphe 27(4) de la *Loi sur le Nunavut*, le gouverneur général en conseil du Canada a approuvé que le gouvernement du Nunavut emprunte jusqu'à 750 millions de dollars (à savoir, la limite d'emprunt autorisée).

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Dettes à long terme de la Société d'énergie Qulliq	190 389	189 350
Dettes à long terme de la Société d'habitation du Nunavut	6 173	6 886
	<b>196 562</b>	<b>196 236</b>
Fonds de revenus consolidé, aéroport international d'Iqaluit (note 15)	149 743	151 672
Obligations au titre de contrats de location-acquisition (note 16)	48 274	55 157
Fonds de revenus consolidé, programme de gestion de l'énergie du Nunavut (note 17)	16 981	14 802
	<b>411 560</b>	<b>417 867</b>
Dettes bancaires	10 060	12 766
Dettes totales	421 620	430 633
Limite d'emprunt autorisée	750 000	750 000
Capacité d'emprunt disponible	328 380	319 367

Le gouvernement du Nunavut se porte garant pour la dette à long terme de la Société d'énergie Qulliq et de la Société d'habitation du Nunavut ainsi que de leurs découverts bancaires respectifs. Dans le cadre de leur financement, les filiales de la Société de développement du Nunavut ont obtenu diverses facilités de crédit à échéances et taux d'intérêt différents. La Société de développement du Nunavut s'est portée garante pour ces facilités de crédit.

En vertu de l'Entente sur le logement social (ELS) de 1999, le gouvernement du Canada versait initialement des fonds à la Société d'habitation du Nunavut (SHN) en vue de construire des biens destinés au logement social prenant la forme d'hypothèques à long terme payables à la SCHL (désignées sous le nom de dette en vertu de l'article 79 de l'ELS) et de prêts à rembourser à la SCHL (désignées sous le nom de dette en vertu de l'article 82 de l'ELS). Conformément à l'ELS, les fonds alloués à la SHN servaient à réduire intégralement la dette de l'article 79, à réduire de cinq neuvième la dette de l'article 82, et à financer les intérêts afférents que la SHN versait chaque année à la SCHL. Ce financement perçu de la SCHL ainsi que les paiements afférents que la SHN devait rembourser chaque année sur la dette à long terme à la SCHL sont compensés, n'entraînant aucun échange de trésorerie entre la SHN et la SCHL. Le financement perçu de la SCHL est comptabilisé à titre de réduction de la dette correspondante à long terme à rembourser. Étant donné que les fonds accordés par la SCHL et les remboursements correspondants de la dette à long terme sont des transactions sans effet sur la trésorerie, ils n'ont pas été comptabilisés dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**15 PASSIF LIÉ À L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT**

En septembre 2013, le gouvernement a signé des accords dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé (P3) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir une infrastructure nouvelle et modernisée à l'aéroport international d'Iqaluit. L'aéroport est officiellement entré en fonction le 9 août 2017. Le coût estimé du projet était de 305 376 \$. Le coût réel pour la réalisation du projet assumé par le partenaire privé ne s'est élevé qu'à 298 430 \$. Les coûts d'immobilisations découlant des ententes ont été financés en partie par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Nunavut a reçu 74 160 \$ du gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Le prêt, qui porte un taux d'intérêt de 7,23 %, est remboursable en versements mensuels de 1 069 \$ échelonnés jusqu'en décembre 2047.	149 743	151 672

Les charges d'intérêt sur la dette à long terme liée à l'aéroport international d'Iqaluit s'élevaient à 10 900 \$ pour l'exercice (11 035 \$ en 2021). Les intérêts payés au cours de l'exercice se sont élevés à 10 900 \$ (11 035 \$ en 2021).

Les paiements minimaux (capital et intérêts) exigibles par le partenaire privé au titre de la location pour les cinq prochains exercices sont les suivants:

	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
2023	2 074	10 756	12 830
2024	2 229	10 601	12 830
2025	2 395	10 435	12 830
2026	2 574	10 256	12 830
2027	2 766	10 063	12 829
2028 et par la suite	137 705	128 513	266 218
	<b>149 743</b>	<b>180 624</b>	<b>330 367</b>

**16 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars.

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	52 739	61 014
Moins : intérêts théoriques	(4 452)	(5 832)
Moins : frais accessoires	( 13)	( 25)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	48 274	55 157

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location, y compris le principal, les intérêts et les frais accessoires, dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Frais accessoires</b>	<b>Total</b>
2023	6 912	1 160	12	8 084
2024	6 254	966	1	7 221
2025	6 423	793	-	7 216
2026	6 451	615	-	7 066
2027	6 495	437	-	6 932
2028 et par la suite	15 739	481	-	16 220
	<b>48 274</b>	<b>4 452</b>	<b>13</b>	<b>52 739</b>

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif, les intérêts débiteurs et tous frais accessoires connexes. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial et les frais accessoires représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 1 380 \$ (2021 - 1 591 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 2,9 % (2021 - 2,9 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition viennent à échéance entre 2023 et 2030.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**17 PASSIF LIÉ AU PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Financement du projet payable - Baffin	538	1 618
Financement du projet payable - Kivalliq	16 443	13 184
	<b>16 981</b>	<b>14 802</b>

Dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, le gouvernement a conclu un contrat de contrats d'épargne-énergie qui comprenait la responsabilité continue de verser tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par une tierce partie des coûts d'améliorations dans le cadre du projet. Les paiements sont dûs mensuellement de 139 \$ à 2019, de 95 \$ à 2022 \$ et de 21 \$ à juillet 2023 à un taux d'intérêt moyen de 5,13% (5,13% en 2021). Les intérêts débiteurs sur le programme étaient de 62 \$ (2021 - 123 \$) pour l'exercice. Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 62 \$ (123 \$ en 2021).

Les paiements futurs pour le Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, pour chacune des 3 prochaines années et par la suite sont les suivants:

	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Total</b>
2023	402	13	415
2024	136	1	137
	<b>538</b>	<b>14</b>	<b>552</b>

Dans le cadre du projet du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut, région du Kivalliq, le gouvernement a conclu un contrat de 24 258 \$ qui comprend tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par un tiers des coûts des améliorations dans le cadre du projet. Le projet devrait être achevé en novembre 2022, date à laquelle des paiements mensuels de 254 \$ seront exigibles jusqu'en juillet 2030, à un taux d'intérêt moyen de 6,3 % (9,4 % en 2021). La dépense en intérêts de ce projet a été de 452 \$ pour l'année (2021 - 346 \$). Les intérêts payés au cours de l'exercice se sont élevés à zéro \$ (zéro en 2021).

**18 DÉPENSES PAR CATÉGORIE**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Biens et services	1 294 625	1 257 301
Rémunération et avantages sociaux des employés	777 373	777 752
Subventions et contributions	311 232	299 950
Amortissement d'immobilisations corporelles	142 413	133 904
Intérêts débiteurs	16 217	17 443
Augmentation des provisions pour moins-value	6 065	4 702
Perte suite à la disposition/la dépréciation d'immobilisations corporelles	-	3 531
	<b>2 547 925</b>	<b>2 494 583</b>

**19 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

En plus des autres engagements divulgués ailleurs dans les présents états financiers consolidés, le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2022 :

	<b>Total</b>
Engagements en vertu de contrats de location-exploitation	111 017
Engagements de capitaux	163 865
Entente de maintien de l'ordre	479 080
Engagements concernant l'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	630 662
Autres engagements	287 321
	<b>1 671 945</b>

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2023	396 681
2024	189 226
2025	97 128
2026	81 619
2027	78 782
2028 et par la suite	828 509
	<b>1 671 945</b>



**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**20 DROITS CONTRACTUELS**

Le gouvernement a conclu des ententes avec des entreprises et organismes gouvernementaux divers pour fournir des biens et des services. Ces ententes généreront des revenus et des actifs dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits contractuels du gouvernement lorsque les modalités des ententes sont respectées.

	<b>Total</b>
Plan d'Infrastructure Canada	549 214
Nouveau Fonds Chantiers Canada	153 142
Société canadienne d'hypothèques et de logement	321 914
Ententes avec Santé Canada	300 676
Autres / ententes avec des tiers	170 080
	<b>1 495 026</b>
Voici les droits contractuels pour chaque exercice financier :	
2023	360 508
2024	330 329
2025	312 005
2026	220 618
2027	136 992
2028 et par la suite	134 574
	<b>1 495 026</b>

**21 ÉVENTUALITÉS**

**(a) Ajustements postérieurs à la division**

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1er avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2022, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué. ( 0 \$ en 2021).

**(b) Litiges**

Des plaintes pour agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut alors que le territoire faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest ont été déposées ou sont à l'étude. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest assureront conjointement la défense durant la procédure et ils se partageront les coûts de la défense et des dédommagements éventuels dans une proportion de 44,34 % et de 55,66 % respectivement. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 11 270 \$ (2021 - 11 270 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

Il existe un nombre de plaintes et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement où l'issue n'est pas déterminable, ce qui comprend les cas où aucun montant de dédommagement n'a été précisé. La nature des allégations est par exemple : congédiement abusif, discrimination, violation de politique, lésion corporelle, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 146 775 \$ (2021 - 105 671 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

**(c) Autres**

Dans le cadre de l'entente sur les logements sociaux conclue avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Nunavut est responsable de l'administration des divers prêts à des tiers qui sont consentis ou assurés par la SCHL. Selon l'entente, la Société protège la SCHL de toute perte liée à ces prêts. La valeur comptable de ces prêts se chiffrait approximativement à 338 \$ au 31 mars 2021 (2021 - 384 \$).

---

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
Notes afférentes aux états financiers consolidés

---

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

---

**22 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION**

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs déclarés par le gouvernement.

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Curateur public	7 462	7 402
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	1 465	1 326
Fiducie du tribunal territorial	596	611
	<hr/> 9 523	<hr/> 9 339

**23 COVID-19**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'écllosion d'une nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) était une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde entier.

Le gouvernement du Nunavut a soutenu ses employées et employés, en fermant ses bureaux tenus par du personnel non essentiel et offrant des services non essentiels; sa clientèle, en suspendant les paiements et recouvrements; les petites entreprises, en instituant la Prime salariale des travailleuses et travailleurs essentiels du Nunavut; et la population nunavoise, en mettant sur pied des centres d'isolement et des cliniques de vaccination.

Durant l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022, le gouvernement du Nunavut a reçu du gouvernement du Canada, en guise de soutien lié à la pandémie, un montant de 17 600 \$ (2021 – 183 860 \$). Il a aussi reçu du gouvernement fédéral un don de matériel, de fournitures et de vaccins, lesquels ont été comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'il était raisonnablement possible de la déterminer. Ainsi, le matériel et les fournitures reçus ont été comptabilisés d'après leur juste valeur, estimée à 5 494 \$ (2021 - 4 756 \$). Quant aux vaccins contre la COVID 19, ils n'ont pas été comptabilisés, car il n'était pas raisonnablement possible d'en déterminer la juste valeur.

**24 INFORMATION COMPARATIVE**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice en cours.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**

**ANNEXE A**

**Annexe consolidée des revenus par source**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

*(en milliers de dollars)*

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b>Provenant du gouvernement du Canada</b>		
Formule de financement des territoires	1 782 111	1 712 512
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	361 313	352 375
Autres paiements de transfert	203 816	170 095
	<b>2 347 240</b>	<b>2 234 982</b>
<b>Revenus générés par le gouvernement du Nunavut</b>		
Impôt sur le revenu des particuliers	41 253	22 341
Impôt sur le revenu des sociétés	13 230	21 767
Taxe sur les salaires	39 340	35 683
Taxe sur le tabac	24 617	25 173
Taxe sur le carburant	18 947	17 702
Impôt foncier	12 063	11 319
Taxe d'assurance	2 904	2 536
Ventes		
Fonds renouvelable des produits pétroliers - avant le coût des produits vendus d'un montant de 84 733 \$ (2021 - 96 394 \$)	116 595	119 830
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées - avant le coût des produits vendus d'un montant de 7 435 \$ (2021 - 8 030 \$)	17 525	16 944
Société de développement du Nunavut - avant le coût des produits vendus d'un montant de 3 923 \$ (2021 - 2 859 \$)	3 669	2 657
Société d'énergie Qulliq - ventes d'énergie	73 844	72 388
Récupérations au titre des habitations des employés	20 302	21 333
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	1 423	1 415
Récupérations de dépenses comptabilisées dans des exercices antérieurs	16 769	12 720
Revenus d'investissement	5 494	4 264
Produit de l'assurance	4 420	-
Autres revenus	57 110	56 534
	<b>469 505</b>	<b>444 606</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>2 816 745</b>	<b>2 679 588</b>

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**

**ANNEXE B**

**Annexe consolidée des immobilisations corporelles  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

*(en milliers de dollars)*

	Immeubles	Immeubles loués	Installations d'entreposage	Parcs de stockage	Équipement	Entrepôt / équipement (SEQ)	Centrales électriques	Systèmes de transmission distribution	Infrastructure	Terres	2022	2021
<b>Coûts</b>												
Solde d'ouverture	2 686 800	191 024	49 250	207 845	152 598	57 930	340 468	78 827	367 492	327	4 132 561	4 043 506
Ajouts	44 287	-	-	3 310	6 304	-	-	-	-	-	53 901	14 668
Transférés de travaux en cours	138 291	-	-	346	49	1 881	8 120	3 586	8,700.00	-	160 973	84 500
Dispositions	-	(7,189)	-	-	-	(693)	-	-	-	-	(7 882)	(6 407)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 706)
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 869 378</b>	<b>183 835</b>	<b>49 250</b>	<b>211 501</b>	<b>158 951</b>	<b>59 118</b>	<b>348 588</b>	<b>82 413</b>	<b>376 192</b>	<b>327</b>	<b>4 339 553</b>	<b>4 132 561</b>
<b>Amortissement accumulé</b>												
Solde d'ouverture	(1 141 569)	(131 784)	(26 180)	(106 738)	(130 843)	(27 917)	(128 682)	(27 480)	(110 589)	-	(1 831 782)	(1 704 460)
Amortissement	(90 850)	(7 156)	(1 575)	(7 271)	(8 175)	(2 096)	(11 075)	(1 591)	(12 624)	-	(142 413)	(133 904)
Dispositions	-	5,398	-	-	-	693	-	-	-	-	6 091	5 779
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	803
<b>Solde de clôture</b>	<b>(1 232 419)</b>	<b>(133 542)</b>	<b>(27 755)</b>	<b>(114 009)</b>	<b>(139 018)</b>	<b>(29 320)</b>	<b>(139 757)</b>	<b>(29 071)</b>	<b>(123 213)</b>	<b>-</b>	<b>(1 968 104)</b>	<b>(1 831 782)</b>
<b>Travaux en cours</b>												
Solde d'ouverture	186 330	-	558	12 783	49	2 620	21 159	3 498	85 904	-	312 901	247 169
Ajouts	132 703	-	4 670	174	-	16 821	28 249	3 658	22 918	-	209 193	150 232
Transférés au coûts	(138 291)	-	-	(346)	(49)	(1 881)	(8 120)	(3 586)	(8 700)	-	(160 973)	(84 500)
<b>Solde de clôture</b>	<b>180 742</b>	<b>-</b>	<b>5 228</b>	<b>12 611</b>	<b>\$ -</b>	<b>17 560</b>	<b>41 288</b>	<b>3 570</b>	<b>100 122</b>	<b>-</b>	<b>361 121</b>	<b>312 901</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 817 701</b>	<b>50 293</b>	<b>26 723</b>	<b>110 103</b>	<b>19 933</b>	<b>47 358</b>	<b>250 119</b>	<b>56 912</b>	<b>353 101</b>	<b>327</b>	<b>2 732 570</b>	<b>2 613 680</b>
<b>Durée de vie utile estimative</b>	<b>20-35 ans</b>	<b>20-30 ans</b>	<b>20-30 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>5-30 ans</b>	<b>10-45 ans</b>	<b>20-40 ans</b>	<b>15-45 ans</b>	<b>30 ans</b>			

Durant l'exercice, des intérêts de 78 \$ ont été capitalisés (2021 - 39 \$) dans le cadre des ajouts.

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux excluent les acquisitions hors trésorerie d'un montant total de 46 742 \$ (41 038 \$ en 2021) qui représentent les achats impayés et les retenues de garantie qui sont inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer ainsi que le passif du programme de gestion de l'énergie du Nunavut au 31 mars 2022.

Les ajouts d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 874 \$ (303 \$ en 2021) au titre des coûts indirects de la Société d'énergie Qulliq.

L'Assemblée législative du Nunavut a sanctionné la cession d'immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 1 791 \$ dans le Projet de loi 9 (Loi de 2020-2021 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances) le 3 novembre 2022.

**COMPTES PUBLICS DU  
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**

**ANNEXE C**

**Annexe consolidée des informations sectorielles**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

*(en milliers de dollars)*

	Trésor	Fonds renouvelables	Sociétés territoriales	Total de tous les secteurs	Redressements de consolidation (1)	2022	2021
<b>Revenus</b>							
Provenant du gouvernement du Canada							
Formule de financement des territoires	1 782 111	-	-	1 782 111	-	1 782 111	1 712 512
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	361 313	-	-	361 313	-	361 313	352 375
Autres paiements de transfert	135 185	-	68 631	203 816	-	203 816	170 095
	2 278 609	-	68 631	2 347 240	-	2 347 240	2 234 982
Générés par le gouvernement du Nunavut							
Ventes	-	205,848	135,520	341 368	( 129 735)	211 633	211 819
Autres impôts	97 871	-	-	97 871	-	97 871	92 413
Général	53,734	-	463 966	517 700	( 430 374)	87 326	82 131
Impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers	54 483	-	-	54 483	-	54 483	44 108
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	1 423	-	\$ -	1 423	-	1 423	1 415
	207 511	205 848	599 486	1 012 845	( 560 109)	452 736	431 886
Récupérations de dépenses comptabilisées dans des exercices antérieurs	16 769	-	-	16 769	-	16 769	12 720
<b>Total des revenus</b>	2 502 889	205 848	668 117	3 376 854	( 560 109)	2 816 745	2 679 588
<b>Dépenses</b>							
Biens et services	1 020 288	192 461	350 129	1 562 878	( 268 253)	1 294 625	1 257 301
Rémunération et avantages sociaux des employés	628 099	8 144	135 123	771 366	6 007	777 373	777 752
Subventions et contributions	576 774	-	-	576 774	( 265 542)	311 232	299 950
Amortissement des immobilisations corporelles	85 204	-	57 546	142 750	( 337)	142 413	133 904
Intérêts débiteurs	12 750	30	3 556	16 336	( 119)	16 217	17 443
Augmentation des provisions pour moins-value	1 383	644	2 996	5 023	1 042	6 065	4 702
Perte suite à la disposition/la dépréciation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	\$ -	3 531
<b>Total des dépenses</b>	2 324 498	201 279	549 350	3 075 127	( 527 202)	2 547 925	2 494 583
<b>Excédent pour l'exercice</b>	178 391	4 569	118 767	301 727	(32 907)	268 820	185 005

(1) - Comprend les redressements visant à éliminer les soldes inter-entités pour se conformer aux principes comptables généralement reconnus. Par exemple, les contributions par ministère versées aux fonds renouvelables, aux sociétés territoriales et autres organismes (c'est-à-dire entités consolidées) figurent dans les charges au titre des subventions et contributions sous la colonne Trésor, tandis que les montants reçus par le groupe pertinent d'entités consolidées figurent à titre de revenus dans leur colonne respective. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation et donc il en résulte des montants importants figurant sous la colonne redressements de consolidation.

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

**PARTIE III**  
**ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS**  
(non vérifiés)

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

État non consolidé de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	Note	2022	2021
<b>Actifs financiers</b>			
Espèces et quasi-espèces	3	913 661	902 430
Montant dû par le gouvernement du Canada	4	197 319	148 425
Débiteurs	5	134 045	111 300
Stocks pour revente	6(a)	182 457	144 114
Prêts	7	32 876	13 898
Investissement de portefeuille et autres investissements	8	132 128	23 636
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>1 592 486</b>	<b>1 343 803</b>
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer	9	477 236	415 157
Revenus reportés	10	180 143	181 942
Passifs au titre des sites contaminés	11	7 793	9 609
Obligations liées au régime de retraite et autres avantages des employés	12	110 201	97 294
Responsabilité de l'aéroport international d'Iqaluit	13	149 743	151 672
Obligations au titre de contrats de location-acquisition	14	47 496	53 766
Responsabilité du programme de gestion de l'énergie du Nunavut	15	16 981	14 802
<b>Total des passifs</b>		<b>989 593</b>	<b>924 242</b>
<b>Actifs financiers nets</b>		<b>602 893</b>	<b>419 561</b>
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles (annexe C)		1 510 238	1 512 992
Stocks pour utilisation	6(b)	6 039	4 118
Charges payées d'avance		5 624	5 163
<b>Total des actifs non financiers</b>		<b>1 521 901</b>	<b>1 522 273</b>
<b>Excédent accumulé</b>		<b>2 124 794</b>	<b>1 941 834</b>
Obligations contractuelles (note 17)			
Droits contractuels (note 18)			
Éventualités (note 19)			

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

État non consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
<b>Revenus (annexe A)</b>			
Provenant du gouvernement du Canada	2 091 120	2 278 609	2 176 310
Recettes fiscales générées par le gouvernement du Nunavut	157 600	152 354	136 521
Autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut	88 721	97 109	82 502
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	11 000	16 769	12 720
<b>Total des revenus</b>	<b>2 348 441</b>	<b>2 544 841</b>	<b>2 408 053</b>
<b>Charges (annexe B)</b>			
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	2 117 230	2 167 790	2 050 707
<i>Plus</i> : Amortissement d'immobilisations corporelles	86 009	85 204	83 176
<i>Plus</i> : Moins-value de la valeur d'actifs corporels	-	-	2 414
Total de fonctionnement et d'entretien	2 203 239	2 252 994	2 136 297
Dépenses d'investissement	212 388	191 618	245 314
<i>Moins</i> : Virements aux immobilisations corporelles	52 903	82 731	78 048
Total des dépenses d'investissement	159 485	108 887	167 266
<b>Total des charges</b>	<b>2 362 724</b>	<b>2 361 881</b>	<b>2 303 563</b>
<b>(Déficit) excédent, pour l'exercice</b>	<b>(14 283)</b>	<b>182 960</b>	<b>104 490</b>
<b>Excédent accumulé, début d'exercice</b>	<b>1 941 834</b>	<b>1 941 834</b>	<b>1 837 344</b>
<b>Excédent accumulé, fin d'exercice</b>	<b>1 927 551</b>	<b>2 124 794</b>	<b>1 941 834</b>

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT  
COMPTES PUBLICS**

**État non consolidé de la variation des actifs financiers nets (non vérifié)**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

*(en milliers de dollars)*

	<b>2022 Budget</b>	<b>2022 Réel</b>	<b>2021 Réel</b>
<b>(Déficit) excédent, pour l'exercice</b>	(14 283)	182 960	104 490
<b>Immobilisations corporelles (annexe C)</b>			
Ajouts	(52 903)	(84 242)	(78 048)
Aliénations	45	1 791	611
Ajouts en nature	(40)	-	-
Moins-values	-	-	2 414
Amortissement	86 009	85 204	83 176
	33 111	2 753	8 153
<b>Ajouts de stocks pour utilisation</b>	(4 051)	(8 858)	(6 538)
<b>Utilisation de stocks pour utilisation</b>	4 891	6 938	6 100
<b>Ajouts nets des dépenses payées d'avance</b>	-	( 461)	( 740)
	840	(2 381)	(1 178)
<b>(Diminution) augmentation des actifs financiers nets</b>	19 668	183 332	111 465
<b>Actifs financiers nets, début de l'exercice</b>	419 561	419 561	308 096
<b>Actifs financiers nets, fin de l'exercice</b>	439 229	602 893	419 561

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

État non consolidé des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	2022	2021
<b>Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation :</b>		
Sommes reçues de :		
Transferts du gouvernement du Canada	2 225 252	2 215 642
Imposition	150 843	133 600
Produit de l'assurance	-	-
Autres produits générés	226 622	254 550
Intérêts sur les prêts et investissements de portefeuilles	2 994	2 025
Espèces versées pour :		
Paievements d'intérêts sur les contrats de location-acquisition, et les hypothèques financement de projects	(12 286)	(12 664)
Aux membres du personnel ou pour leur compte	(619 639)	(613 608)
Subventions et contributions	(625 259)	(636 384)
Fournisseurs	(1 120 711)	(1 005 810)
	227 816	337 351
<b>Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement en immobilisation</b>		
Achats d'immobilisation corporelles	(79 764)	(79 876)
	(79 764)	(79 876)
<b>Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement</b>		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(21 076)	( 46)
Remboursement de prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	2 026	2 236
Investissements dans des secteurs désignés	(108 492)	47 396
	(127 542)	49 586
<b>Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités de financement</b>		
Paievements du principal pour l'aéroport international d'Iqaluit	(1 929)	(1 795)
Paievements du principal sur contrats de location-acquisition	(6 270)	(6 088)
Paievement du principal Programme de gestion de l'énergie du Nunavut	(1 080)	(1 018)
	(9 279)	(8 901)
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	11 231	298 160
<b>Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice</b>	902 430	604 270
<b>Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice (note 3)</b>	913 661	902 430

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

---

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS****Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)****31 mars 2022***(en milliers de dollars)*

---

**1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT****(a) Gouvernement du Nunavut**

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut (Canada)*. Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les débours, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

**(b) Budget principal des dépenses**

Le budget principal des dépenses 2021-2022 a été présenté à l'Assemblée législative en février 2021 et représente le plan financier du gouvernement pour l'exercice (c'est-à-dire le budget initial). De l'information sommaire et des totaux pour ce budget sont fournis aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2021-2022. Les montants inscrits sous Vote 5 Revenus et Vote 4 Dépenses représentent la partie des coûts admissibles qui sera financée dans le cadre d'ententes avec le gouvernement du Canada ou d'autres parties, et bien qu'ils ne fassent pas partie des crédits approuvés au titre de la loi de crédits annuelle (fonctionnement et entretien) de l'Assemblée législative en mars 2021, ils sont, comme les fonds renouvelables, compris dans les totaux du budget initial divulgués dans les présents états financiers.

**2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES****(a) États financiers**

Les présents états financiers non consolidés sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public (NCSP), émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) sauf qu'ils ne sont pas consolidés et que certains revenus sont comptabilisés nets de charges (c'est-à-dire que les revenus provenant de la division des produits pétroliers et de la vente de boissons alcoolisées sont comptabilisés nets du coût d'acquisition des produits vendus).

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement prépare également des états financiers consolidés qui rendent pleinement compte de la nature et de la portée des affaires financières et des ressources relevant de la responsabilité du gouvernement. L'entité comptable consolidée est définie dans les présents états.

**(b) Entité comptable**

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation du Trésor, y compris des ministères et des organismes publics établis au budget principal des dépenses, de même que les fonds renouvelables suivants :

- Fonds renouvelable des boissons alcoolisées
- Fonds renouvelable des produits pétroliers
- Fonds renouvelable des stocks de l'état
- Fonds renouvelable des prêts étudiants

Les fonds renouvelables établis par le gouvernement fournissent le fonds de roulement nécessaire pour assurer la prestation des biens et des services au grand public et aux ministères du gouvernement.

Les organismes publics suivants sont compris aux présents états financiers uniquement dans la mesure des contributions que le gouvernement leur a versées au cours de l'exercice :

- Sociétés territoriales
  - Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)
  - Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN)
  - Société de développement du Nunavut (SDN)
  - Société d'habitation du Nunavut (SHN)
  - Société d'énergie Qulliq (SEQ)

- Autres organismes publics
  - Autorités scolaires de district
  - Tribunal des droits de la personne
  - Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit
  - Commission des normes du travail
  - Commission des services juridiques
  - Commission des boissons alcoolisées
  - Commission des licences d'alcool du Nunavut
  - Bureau du curateur public
  - Conseil qullit de la condition féminine du Nunavut

Loterie du Nunavut, qui agit à titre de partenaire commercial du gouvernement, est comptabilisée dans les présents états financiers non consolidés en fonction des contributions perçues durant l'exercice depuis les résultats nets de la vente et des activités de la loterie au Nunavut.

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT), qui est responsable de l'administration des primes d'assurance des employeurs et des régimes d'avantages sociaux des employés au Nunavut, n'est pas prise en compte dans les présents états financiers. Étant donné que le gouvernement n'a pas de contrôle ou d'accès aux actifs de la CSTIT et n'a pas de responsabilité envers ses obligations, elle est exclue de l'entité comptable du gouvernement.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**(c) Estimations et incertitude d'évaluation**

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du gouvernement doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des recettes et des charges déclarés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futures pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Toutefois, au moment de la préparation des présents états financiers, la direction du gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Les estimations les plus importantes de la direction portent notamment sur :

(i) l'impôt sur le revenu perçus par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement;

(ii) la provision pour créances douteuses, les provisions pour moins-value sur les prêts, la provision pour pertes relatives aux garanties de prêt, l'amortissement des immobilisations corporelles, le passif au titre des sites contaminés, les éventualités et les autres obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés.

**(d) Espèces et quasi-espèces**

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance est habituellement de 3 mois ou moins suivant la date d'acquisition. Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût.

**(e) Stocks**

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac et les produits alcoolisés. La valeur des produits alcoolisés et du carburant en vrac est estimée en déterminant le coût inférieur entre le coût pondéré moyen et la valeur de réalisation nette. Les stocks pour utilisation comprennent les fournitures médicales évaluées au moindre de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

**(f) Prêts**

Les prêts sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes, des provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

**(g) Immobilisations corporelles et actifs loués**

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, s'il est impossible de connaître le coût réel, au coût de remplacement actuel approximatif. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le matériel et les fournitures, le coût de main-d'œuvre directe, les coûts indirects attribuables et les charges d'intérêt directement attribuables. La capitalisation des intérêts prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont prêtes à entrer en fonction, qu'il s'agisse de la production de biens ou de la prestation de services. Les immobilisations corporelles reçues sous forme de dons ou d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception, ou à leur valeur nominale s'il est impossible de connaître leur juste valeur.

Les actifs loués qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles, sauf qu'ils sont loués à bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée est calculée en utilisant le moindre du taux implicite du contrat de location ou du taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter de leur mise en service, selon la méthode linéaire. Dans le cas des actifs loués, les taux d'amortissement se fondent sur le moindre de la durée du bail ou de la durée de vie utile des actifs loués, selon les lignes directrices suivantes :

<b>Catégorie d'actifs</b>	<b>Période d'amortissement</b>
Immeubles	30 ans
Immeubles loués	30 ans
Infrastructure	30 ans
Parcs de stockage	30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5-30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne peut plus contribuer à la capacité du gouvernement en matière de prestation de biens et de services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est moindre que sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter le déclin de la valeur de l'actif.

Au cours de l'exercice d'acquisition ou de mise en service d'une immobilisation corporelle, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées aux états financiers. Le coût des oeuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les oeuvres sont acquises.

---

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

---

**2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**(h) Obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés**

Régimes de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent y cotiser pour couvrir le coût du service courant. Aux termes de la loi actuellement en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations relativement à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations du gouvernement du Nunavut sont comptabilisées dans les charges au cours de l'exercice correspondant à la période auquel les employés rendent service et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite.

En outre, le gouvernement verse deux types de prestations de retraite distincts aux députés de l'Assemblée législative. Les coûts qui leur sont associés ainsi que la valeur de l'obligation de l'État relativement à ces prestations sont déterminés par évaluation actuarielle. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, les gains et les pertes actuariels sont pris en compte. Ces pertes et ces gains ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants. La comptabilisation des gains et des pertes actuariels débute lors de l'exercice suivant la date d'entrée en vigueur des évaluations actuarielles correspondantes. De plus, lors d'une modification, liquidation ou compression d'un régime, les soldes nets en gains ou en pertes actuariels doivent être immédiatement comptabilisés.

Autres avantages aux employés

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. De plus, tout employé, au moment de sa retraite, peut s'inscrire aux régimes de soins dentaires et de santé; le coût de ces programmes d'avantages aux employés est partagé avec le gouvernement. Les obligations et les dépenses estimées de ces régimes sont cumulées à mesure que les employés rendent service. L'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement et des coûts associés à ces régimes ont été calculés en utilisant des modèles et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

Les employés du gouvernement ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages aux employés comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquiescent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers.

**(i) Revenus**

Sauf indication contraire, les revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif et est comptabilisée comme revenu reporté.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où l'activité imposable se produit et lorsqu'ils sont autorisés par la législation ou la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt a été accordée par une convention législative. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt autorisés par la *Loi de l'impôt* sur le revenu. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle est classée comme un transfert effectué par l'intermédiaire du régime fiscal. Si une charge procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme un avantage fiscal et soustraite des revenus fiscaux. Les mesures d'allègement fiscal offertes aux contribuables comprennent la prestation pour enfants du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie et le crédit d'impôt pour la formation du personnel des entreprises. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt* sur le revenu, sont administrés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'un accord de recouvrement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu soient terminées pour l'exercice en question. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que charge.

Les impôts fonciers sont évalués sur la base d'une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupération de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers non consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (paragraphe 36 (9)), ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant.

---

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

---

**2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**(j) Charges**

Les charges sont comptabilisées suivant la méthode de comptabilité d'exercice à la date où les biens ou les services sont reçus.

Les subventions et les contributions sont comptabilisées comme des charges pourvu que le versement soit autorisé et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les subventions et les contributions comprennent les paiements de transfert aux particuliers, aux municipalités et autres organismes visés par des ententes de financement gouvernementales. Les paiements aux particuliers comprennent les prestations pour enfants, de soutien du revenu ou de supplément de revenu. Le montant des prestations est calculé selon l'âge, la situation familiale, le revenu et les conditions d'emploi. D'autres types de subventions et de revenus sont accordés pour effectuer des recherches, établir de nouveaux postes par un soutien à la formation et pour promouvoir des activités éducatives, sanitaires et culturelles.

**(k) Éventualités**

Les éventualités du gouvernement sont des éléments de passif possible qui peuvent devenir des passifs réels si certains événements se produisent ou non. Si l'événement risque fort de se produire ou n'a pas été comptabilisé, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée au titre des crédettes et charges à payer. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

**(l) Passif au titre des sites contaminés**

Les sites contaminés résultent de la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre des sites contaminés est reconnu lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité;
- les prévisions d'avantages économiques futurs seront abandonnées;
- un montant estimatif raisonnable peut être calculé.

Le passif au titre des sites contaminés reflète la meilleure estimation du gouvernement des coûts des activités d'assainissement nécessaires pour que les sites respectent la norme minimale applicable étant donné leur mode d'utilisation avant la contamination.

Le passif est constaté net de tout recouvrement prévu, et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris l'exploitation des lieux après leur assainissement, l'entretien et la surveillance de sites.

Le passif est rajusté chaque année pour tenir compte du temps écoulé, des nouvelles obligations, des changements apportés aux estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Si la probabilité d'un événement futur démontrant la responsabilité du gouvernement ne peut être établie, un passif éventuel est déclaré dans les notes des états financiers non consolidés.

**(m) Services fournis gratuitement**

Le Bureau du vérificateur général du Canada offre gratuitement des services d'audit au gouvernement du Nunavut. Ces services ne se sont pas constatés dans les présents états financiers.

**(n) Modifications futures des normes comptables**

Un certain nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été mises en application lors de la préparation des présents états financiers. Le gouvernement prévoit adopter ces normes nouvelles et modifiées à leur date d'entrée en vigueur et il évalue actuellement l'incidence qu'elles auront sur ses états financiers. Le SP 3450 entraînerait la présentation d'informations supplémentaires dans les états financiers consolidés. Le gouvernement procède encore à l'examen de ses actifs pour déterminer les répercussions du SP 3280. Les normes suivantes pour le secteur public entreront en vigueur comme suit :

*SP 2601 – Conversion des devises (en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022)*, remplace SP 2600 avec des directives révisées sur la façon de comptabiliser, de présenter et de divulguer les opérations et les soldes libellés en devises.

*SP 3450 – Instruments financiers (en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022)*, ce nouveau chapitre établit des directives sur la façon de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de divulguer les instruments financiers, y compris les instruments dérivés.

*SP 1201 – Présentation des états financiers (en vigueur lors de l'adoption des chapitres SP 3450 et SP 2601)*, remplace SP 1200 avec des normes et des principes généraux de présentation et de divulgation des états financiers gouvernementaux.

*SP 3041 – Placements de portefeuille (en vigueur lors de l'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201)*, remplace SP 3040 avec des directives révisées sur la façon de comptabiliser, de présenter et de divulguer les placements de portefeuille.

*SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022)*, norme remplaçant le chapitre SP 3270 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

*SP 3400 – Revenus (en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023)*, un nouveau chapitre qui établit des normes sur la comptabilisation et la déclaration des revenus et qui fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation et ceux provenant d'opérations sans obligation de prestation.



**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

<b>3 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Encaisse	913 661	902 430

Au cours de l'exercice, le gouvernement a réalisé des intérêts à un taux préférentiel moins 1,65 % dans les soldes bancaires nets (2021- taux préférentiel moins 1,65%).

<b>4 MONTANT DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Subvention à recevoir		
Du gouvernement du Canada (annexe A)	1 782 111	1 712 512
Moins : paiements reçus	(1 782 111)	(1 712 512)
Solde de la subvention à recevoir, début de l'exercice	-	-
Solde de la subvention à recevoir, fin de l'exercice	-	-
Autres débiteurs :		
Autres débiteurs provenant du gouvernement du Canada	197 319	148 425
	<u>197 319</u>	<u>148 425</u>

Les montants dus du gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables se rapprochent des justes valeurs marchandes en raison de la maturité à court terme.

<b>5 DÉBITEURS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>À recevoir par fonds</b>		
Trésor	85 048	72 172
Fonds renouvelable des produits pétroliers	83 843	72 229
Fonds renouvelable des stocks de l'état	211	94
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées	73	47
	169 175	144 542
Moins : provisions pour comptes douteux	( 35 130)	( 33 242)
	<u>134 045</u>	<u>111 300</u>
<b>À recevoir en relation avec les créditeurs</b>		
Collège de l'Arctique du Nunavut	8 202	4 981
Autorités scolaires de district	1 908	5 992
Société de crédit commercial du Nunavut	42	60
Société de développement du Nunavut	29	2
Société d'habitation du Nunavut	18 738	17 146
Société d'énergie Qulliq	19 636	15 717
À recevoir des parties liées	48 555	43 898
Autres comptes débiteurs	120,620	100,644
	169 175	144 542
Moins : provision pour comptes douteux	( 35 130)	( 33 242)
	<u>134 045</u>	<u>111 300</u>

<b>6 STOCKS</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>(a) Pour revente</b>		
Combustible en vrac	176 053	140 550
Produits alcoolisés	6 404	3 564
	<u>182 457</u>	<u>144 114</u>

En 2022, la dépréciation des stocks de combustible en vrac s'élevait à 230 \$ (recouvrement de 406 \$ en 2021).

<b>(b) Pour utilisation</b>		
Fournitures médicales	6 039	4 118

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

7 PRÊTS	2022	2021
Avances du fonds de roulement à la Société de crédit commercial du Nunavut. Le terme est indéterminé et assorti de l'option de rembourser toute portion du principal à toute date de paiement des intérêts. Les intérêts sont calculés selon les rendements d'une obligation de référence de trois ans du gouvernement du Canada variant de 0,48 % à 2,28 % (2021 - de 0,53 % à 1,18 %) à la fin du mois, intérêts annuels composés.	12 037	12 005
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0,0 % (2021 - 0,0 %), nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 5 928 \$ (2021 - 5 683 \$).	1 967	1 893
Prêt à la Société d'énergie Qulliq. L'intérêt est calculé comme des droits d'exploitation du gouvernement du Nunavut, plus 0,15 % par an composé mensuellement, à partir du 1er septembre 2021, en versements égaux de 173 \$. Le dernier versement, y compris tout autre montant accumulé en vertu de ce prêt, est payable le 31 août 2031.	18 872	-
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2021 - 64 \$).	-	-
	<b>32 876</b>	<b>13 898</b>

8 INVESTISSEMENT DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS			2022	2021
	Taux de rendement effectif	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
<b>Investissements de portefeuille</b>				
Certificat de placement garanti	0,97%	373 -529 jours	105,000	-
			-	-
<b>Autres investissements</b>				
Investissements désignés du FASR			27 128	23 636
			<b>132 128</b>	<b>23 636</b>

Les investissements désignés du Fonds d'allocation supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative représentent les fonds réservés dans le cadre du Trésor utilisé pour s'acquitter des obligations au titre des prestations constituées du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. Au 31 mars 2022, la valeur marchande des investissements du FASR totalisait 28 770 \$ (2021 - 20 017 \$), et ils affichaient un rendement positif de 3,60% (2021 - rendement négatif de 27,52 %).

9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2022	2021
<b>Créditeurs payables aux parties liées</b>		
Collège de l'Arctique du Nunavut	8 454	2 116
Administrations scolaires de district	3 654	2 602
Société de crédit commercial du Nunavut	226	-
Société de développement du Nunavut	130	167
Société d'habitation du Nunavut	27 194	3 286
Société d'énergie Qulliq	12 066	8 076
	<b>51 724</b>	<b>16 247</b>
<b>Autres</b>		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	155,876	145,212
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs	190,880	166,411
Congés payés et heures compensatoires	42,358	44,155
Montant dû au gouvernement du Canada	32,083	34,747
Montant dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	4,315	8,385
	<b>425 512</b>	<b>398 910</b>
	<b>477 236</b>	<b>415 157</b>

Les montants ci-dessus ne portent pas intérêt.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**10 REVENUS REPORTÉS**

	Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2021	Fonds reçus au cours de l'exercice	Intérêts accumulés	Fonds aux revenus	Solde au 31 mars 2022
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	1 796	-	7	( 862)	941
Entente sur la taxe sur l'essence	71 287	33 992	610	( 9 500)	96 389
Revendications territoriales du Nunavut	38 361	10,737	-	( 17 081)	32 017
Autres revenus reportés	70 498	50 309	-	( 70 011)	50 796
	<b>181 942</b>	<b>95 038</b>	<b>617</b>	<b>(97 454)</b>	<b>180 143</b>

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour des projets d'infrastructure et des programmes spécifiques admissibles, et ce, dans le cadre d'une contribution ou d'autres ententes formelles. En 2021-2022 et au-delà, au fur et à mesure que le gouvernement remplit ses obligations vis-à-vis les objectifs de l'entente ou d'autres stipulations reliés à l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans ses états financiers.

**11 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS**

	2022	2021
Passif au titre de la remise en état des sites contaminés (non actualisé)	7 793	9 609

Les activités du gouvernement sont assujetties à différentes lois et divers règlements fédéraux et territoriaux, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement et les directives environnementales relatives à l'assainissement des lieux contaminés (2010)*, lesquelles visent à assurer la protection de l'environnement et à réduire au minimum les répercussions négatives sur celui-ci. Le gouvernement mène ses activités de façon à protéger la santé publique et l'environnement et juge ses activités conformes à toutes les lois et tous les règlements applicables.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts relatifs à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2022, 6 sites (6 en 2021), soit 2 parcs de stockage (2 en 2021), 4 décharges (4 en 2021) avaient été désignés comme nécessitant des travaux d'assainissement. En ce qui concerne les sites pour lesquels le gouvernement du Nunavut a l'intention de renoncer à des avantages économiques futurs en raison d'une obligation légale ou prévoit procéder à la décontamination (p. ex., en raison des risques pour la santé humaine), pour lesquels il est responsable de l'assainissement ou en a accepté la responsabilité et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable des coûts associés à ces opérations, un passif a été déclaré dans les présents états financiers. Si des coûts liés à l'assainissement ont été estimés et qu'un passif a été comptabilisé, l'estimation du passif a été fondée sur des analyses de tiers ou sur une extrapolation des coûts précédemment engagés pour décontaminer, surveiller ou gérer des sites d'une superficie et d'un degré de contamination similaires.

Le gouvernement a identifié 73 (2021 - 73) autres sites situés sur les terres domaniales pour lesquels des passifs au titre des sites contaminés pourraient exister aux fins d'évaluation, d'assainissement et de surveillance. Les activités associées à ces sites sont classées comme suit :

	2022	2021
Parcs de stockage	25	25
Centrales électriques	29	29
Sites municipaux et déchets	11	11
Garages et autres installations de travaux	5	5
Aéroports	2	2
Carrières	1	1
	<b>73</b>	<b>73</b>

Le gouvernement est devenu propriétaire des sites et des activités associées aux aéroports, des parcs de stockage et des centrales électriques lors de la création du territoire le 1er avril 1999. La contamination de certains de ces sites s'est produite alors que d'autres parties étaient responsables de leur utilisation ou de leur gestion. Le gouvernement a évalué à 9 700 \$ et 39 000 \$ (2021 - 9 700 \$ et 39 000 \$) respectivement le coût des travaux d'assainissement de 14 parcs de stockage et de 29 centrales (2020 - 14 et 29). En outre, il estime que la décontamination des autres sites pourrait coûter entre 63 000 \$ et 134 000 \$ (2021 - 65 000 \$ à 136 000 \$), selon l'approche choisie. Aucun passif au titre de l'assainissement de ces 73 (2021 - 73) sites n'est constaté dans les présents états financiers étant donné que le gouvernement ne prévoit pas l'abandon des avantages économiques futurs (c'est-à-dire aucune obligation légale de procéder à l'assainissement). À l'avenir, un passif au titre de l'assainissement de ces sites ou d'autres sites sera constaté si les avantages économiques futurs seront abandonnés (c'est-à-dire s'il y a des risques pour la santé publique ou qu'il y a une obligation légale).

La plupart des parcs de stockage et des centrales électriques font l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer du confinement des contaminants détectés. Aucun programme de surveillance continue n'a cependant été mis sur pied dans les autres sites et installations du gouvernement du Nunavut, bien que celui-ci compte entreprendre l'élaboration d'un tel programme sous peu.

En outre, le gouvernement a relevé 144 (2021 - 144) sites où se trouvent des garages, des installations de travaux publics, des carrières, des installations de traitement et d'évacuation des eaux d'égout et des déchets et de déchets solides, et qui sont situés dans les limites d'une municipalité et régis par la réglementation municipale. Il incombera aux municipalités concernées de surveiller et de décontaminer, le cas échéant, ces sites.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS**

Des régimes de retraite distincts ont été mis sur pied pour les employés du gouvernement et les députés de l'Assemblée législative. Le gouvernement offre également aux employés, en plus des prestations de retraite, des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement et des congés de maladie ainsi que des avantages de santé postérieurs à l'emploi. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des passifs en souffrance au titre des indemnités constituées, estimées au moyen de calculs actuariels. Ces calculs reposent sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction. Au 31 mars, les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres avantages aux employés se répartissaient comme suit :

	2022	2021
<b>Régimes de retraite</b>		
Régime de retraite des députés de l'Assemblée législative	23 295	20 335
Total des régimes de retraite	23 295	20 335
<b>Autres avantages aux employés</b>		
Départ et Relogement	21 687	27 363
Régime de santé postérieur à l'emploi	55 073	38 419
Congés de maladie	10 146	11 177
Total des autres avantages aux employés	86 906	76 959
Total obligations liées aux régimes de retraite et autres avantages aux employés	110 201	97 294

**Régime de retraite de la fonction publique**

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. La loi oblige le gouvernement du Canada à assurer le paiement des prestations du régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent y cotiser. La cotisation de l'employeur est fixée par la président du Conseil du Trésor du Canada sous forme de multiple de la cotisation demandée aux employés. Le taux de cotisation en vigueur au 31 mars 2021 était de 1,02 fois (2021 - 1,01) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 fois (2021 - 1,0) pour les participants inscrits à partir du 1er janvier 2013. Les cotisations totales de l'employeur s'élevaient à 34 237 \$ (2021 - 34 237 \$) et ont été traitées comme des dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations totales des employés s'élevaient à 33 690 \$ (2021 - 34 1576 \$).

**Régime de retraite des députés de l'Assemblée législative**

Le gouvernement du Nunavut parraine deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative gère un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du FARAL. Le fonds est entré en vigueur le 1er avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le fonds de revenus consolidé du gouvernement. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1er avril 1999.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député et de ministre, ou de président de la Chambre (s'il y a lieu), multiplié par les services crédités à titre de député et pour chacun des trois autres postes (s'il y a lieu). Un poste doit être détenu au moins un an et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite en vertu de ces deux régimes correspond à la première éventualité de (a) 60 ans (b) 30 années de service, ou (c) âge plus service égale 80. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

Il n'y a eu aucune modification, aucune liquidation et aucune compression ou dérogation temporaire de ces régimes en 2022 (aucun changement en 2021).

Les évaluations actuarielles de ces régimes étaient terminées en date du 1<sup>er</sup> avril 2018. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les évaluations ont été fondées sur plusieurs hypothèses approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations des résultats à long terme et des prévisions à court terme, et les hypothèses démographiques qui ont servi à établir les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation. Voici les hypothèses principales : taux d'inflation – 2,0 % (2,0 % en 2021), taux d'actualisation – 4,0 % (3,25 % en 2021), rendement de l'actif – 4,3 % (4,7 % en 2021), augmentation de la rémunération – 3,0 % (3,0 % en 2021), taux de mortalité.

La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus d'investissement réels et prévus sur une période de quatre ans.

Les passifs au titre des régimes de retraite représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sur la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)**

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des régimes de retraite des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2021	2020
Obligations au titre des prestations constituées	14 071	22 829	36 900	39 255
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	16 776	-	16 776	16 514
Gains pertes actuariels non amortis	( 1 604)	( 1 567)	( 3 171)	2 407
	15 172	( 1 567)	13 605	18 921
Passifs (actifs) au titre des régimes de retraite	(1 101)	24 396	23 295	20 334

Au 31 mars 2022 la valeur marchande des actifs du régime de retraite FARAL était de 17 758 \$ (2021 - 17 903 \$). Le taux de rendement réel était positif à 3,71 % (2021 - rendement négatif de 31,24 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un régime de retraite; toutefois, le passif au titre des régimes de retraite est à provisionner en tout ou en partie par les investissements désignés (note 8).

Les gains (pertes) actuariels des régimes FARAL et FSAR sont tous deux amortis sur une période de 3 années (tous deux 4,0 an en 2021), ce qui représente la durée de service moyenne restante des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux régimes de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2021	2020
Coût des prestations de l'exercice courant	1 512	2 366	3 878	3 402
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	225	377	602	( 61)
	1 737	2 743	4 480	3 341
Cotisations des députés	( 319)	-	( 319)	( 274)
Charges de retraite	1 418	2 743	4 161	3 067
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	535	819	1 354	1 343
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	( 707)	-	( 707)	( 735)
Intérêts débiteurs au titre des régimes de retraite	( 172)	819	647	608
Total des charges au titre des régimes de retraite	1 246	3 562	4 808	3 675

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 2 194 \$ et 1 005 \$, respectivement (2021 - 738 \$ et 925 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 850 \$ et 1 769 \$, respectivement (2021 - 766 \$ et 1 638 \$, respectivement).

Les charges totales liées aux autres avantages sociaux se composent des éléments suivants :

	Départ et relogement	Congés de maladie	Régime de santé postérieur à	2022	2021
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'année	26,748	11,178	75,150	113,076	83,764
Prestations acquises	2,167	1,072	2,068	5,307	5,243
Coût des intérêts sur la prestation moyenne accumulée	577	236	2,525	3,338	2,783
Prestations versées	(2,939)	(2,060)	(1,402)	(6,401)	(4,928)
Total partiel	26,553	10,426	78,341	115,320	86,862
Perte / (gain) actuarielle	(8,749)	(4,397)	(25,578)	(38,724)	26,214
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'année	17,804	6,029	52,763	76,596	113,076
Gains et pertes actuariels nets non amortis	3,883	4,117	2,310	10,310	(36,117)
Passifs relatifs aux autres avantages sociaux des employés à la fin de l'exercice	21,687	10,146	55,073	86,906	76,959
Avantages acquis durant la période	2 167	1 072	2 068	5 307	5 243
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation au titre des prestations	(8,749)	(4,397)	( 25 578)	( 38 724)	24,148
Amortissement des gains (pertes) actuariels nets comptabilisés durant l'exercice	1 136	61	13,463	14 660	( 19 418)
Charges au titre des autres avantages sociaux	( 5 446)	( 3 264)	( 10 047)	( 18 757)	9 973
Frais d'intérêt au titre des avantages sociaux acquis	( 2 939)	( 2 060)	( 1 402)	( 6 401)	2 782
Charges totales liées aux autres avantages sociaux	(8 385)	(5 324)	(11 449)	(25 158)	12 755

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**13 RESPONSABILITÉ DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT**

En septembre 2013, le gouvernement a signé des accords dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé (P3) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir une infrastructure nouvelle et modernisée à l'aéroport international d'Iqaluit. L'aéroport est officiellement entré en fonction le 9 août 2017. Le coût estimé du projet était de 305 376 \$. Le coût réel pour la réalisation du projet assumé par le partenaire privé ne s'est élevé qu'à 298 430 \$. Les coûts d'immobilisations découlant des ententes ont été financés en partie par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Nunavut a reçu 74 160 \$ du gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Le prêt, qui porte un taux d'intérêt de 7,23 %, est remboursable en versements mensuels de 1 069 \$ échelonnés jusqu'en décembre 2047.	149 743	151 672

Les intérêts sur la dette à long terme découlant du projet de l'aéroport international d'Iqaluit s'élevaient à 10 900 \$ pour l'exercice (11 035 \$ en 2021). Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 10 900 \$ (11 035 \$ en 2021).

Les paiements exigibles (capital et intérêts) pour les cinq prochains exercices et pour la suite sont les suivants :

	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Total</b>
2023	2 074	10 756	12 830
2024	2 229	10 601	12 830
2025	2 395	10 435	12 830
2026	2 574	10 256	12 830
2027	2 766	10 063	12 829
2028 et par la suite	137 705	128 513	266 218
	<b>149 743</b>	<b>180 624</b>	<b>330 367</b>

**14 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars. Les contrats de location-acquisition originaux, d'une durée de 20 ans, viennent à échéance entre 2019 et 2020. Le 1<sup>er</sup> juillet 2017, le gouvernement du Nunavut a entériné, avec le bailleur, des modifications et des prolongations des baux en vue d'en prolonger la durée initiale de 10 ans.

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	51 905	59 498
Intérêts théoriques	( 4 409)	( 5 732)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	47 496	53 766

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit:

	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Total</b>
2023	6 459	1 134	7 593
2024	6 099	954	7 053
2025	6 266	788	7 054
2026	6 438	615	7 053
2027	6 495	437	6 932
2028 et par la suite	15 739	481	16 220
	<b>47 496</b>	<b>4 409</b>	<b>51 905</b>

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif et des intérêts débiteurs. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 1 324 \$ (2021 - 1 506 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 2,6 % (2021 - 2,6 %). Les intérêts versés pour l'année se sont élevés à 1 324 \$ (1 506 \$ en 2021). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition prennent fin entre 2023 et 2030.

**15 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Financement du projet payable - Baffin	538	1 618
Financement du projet payable - Kivalliq	16 443	13 184
	<b>16 981</b>	<b>14 802</b>

Dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, le gouvernement a conclu un contrat de contrats d'épargne-énergie qui comprenait la responsabilité continue de verser tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par une tierce partie des coûts d'améliorations dans le cadre du projet. Les paiements sont dus mensuellement de 139 \$ à 2019, de 95 \$ à 2022 \$ et de 21 \$ à juillet 2023 à un taux d'intérêt moyen de 5,13%. Les intérêts débiteurs sur le programme étaient de 62 \$ (2021 - 123 \$) pour l'exercice. Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 62 \$ (123 \$ en 2021).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**15 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT (suite)**

Les versements futurs sont de:

	Principal	Intérêt	Total
2023	402	13	415
2024	136	1	137
	538	14	552

Le projet du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (région du Kivalliq) est à la phase de mise en œuvre et par conséquent, le calendrier des paiements futurs ne peut pas être déterminé pour le moment. Le gouvernement a conclu un contrat de 24 258 \$ qui comprend tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par un tiers du coût des améliorations du projet. Le projet devrait être achevé en novembre 2022, date à laquelle des paiements mensuels de 254 \$ seront exigibles jusqu'en juillet 2030, à un taux d'intérêt moyen de 6,3 %. Les frais d'intérêts du projet pour l'année ont totalisé 452 \$ (346 \$ en 2021). Les intérêts payés au cours de l'année étaient \$0 (2020 - \$0).

**16 FONDS DE STABILISATION DES PRODUITS PÉTROLIERS**

Le fonds de stabilisation des produits pétroliers a été créé en vertu de la *Loi sur les fonds renouvelables*. Le fonds sert à stabiliser le prix des produits pétroliers achetés, vendus et distribués par le gouvernement. Le bénéfice net (perte nette) au titre du fonds renouvelable des produits pétroliers est imputé au fonds de stabilisation des produits pétroliers. L'excédent ou le solde déficitaire du fonds ne peuvent excéder 20 000 \$.

	2022	2021
Excédent (déficit), début de l'exercice	( 13 164)	( 5 107)
Bénéfice net (perte) du Fonds renouvelable des produits pétroliers pour l'exercice	7 251	( 8 057)
Virement minimal exigé du (au) Trésor	-	-
Excédent (déficit), fin de l'exercice	(5 913)	(13 164)

**17 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2022 :

	Total
Contrats de location-exploitation (annexe 5)	49 157
Engagements de capitaux	128 814
Engagements opérationnels	264 207
Entente de maintien de l'ordre	479 080
Engagements concernant l'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	630 662
	1 551 920

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2023	319 477
2024	170 592
2025	90 991
2026	80 128
2027	77 879
2028 et par la suite	812 853
	1 551 920

**18 DROITS CONTRACTUELS**

Le gouvernement a conclu des ententes avec des entreprises et organismes gouvernementaux divers pour fournir des biens et des services. Ces ententes généreront des revenus et des actifs dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits contractuels du gouvernement lorsque les modalités des ententes sont respectées.

	Total
Plan d'Infrastructure Canada	549 214
Ententes avec Santé Canada	300 676
Nouveau Fonds Chantiers Canada	153 142
Autres / ententes avec des tiers	142 599
	1 145 631

Voici les droits contractuels pour chaque exercice financier :

2022	289 763
2023	283 893
2024	266 185
2025	175 051
2026	91 203
2027 et par la suite	39 536
	1 145 631

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**19 ÉVENTUALITÉS**

**(a) Ajustements postérieurs à la division**

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1er avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2022, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué.

**(b) Litiges**

Des plaintes pour agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut alors que le territoire faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest ont été déposées ou sont à l'étude. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest assureront conjointement la défense durant la procédure et ils se partageront les coûts de la défense et des dédommagements éventuels dans une proportion de 44,34 % et de 55,66 % respectivement. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 11 270 \$ (2021 - 11 270 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

Il existe un nombre de plaintes et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement où l'issue n'est pas déterminable, ce qui comprend les cas où aucun montant de dédommagement n'a été précisé. La nature des allégations est par exemple : congédiement abusif, violation de politique, lésion corporelle, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 146 775 \$ (2020 - 105 671 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

**(c) Prêts garantis**

Dans le cadre de son financement, la Société d'énergie Qulliq (SEQ) a contracté des facilités de crédit à des conditions et des taux d'intérêt divers. Le gouvernement a fourni une garantie pour les facilités de crédit SEQ suivantes :

	2022	2021
Facilité de crédit bancaire, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	7 570	12 685
Obligation remboursable, amortissable en 20 ans et venant à échéance en Septembre 2021, taux d'intérêt de 6,809 %	-	17 502
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Mai 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	-	74
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Mai 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	-	106
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Juin 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	-	188
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Février 2022, taux d'intérêt de 4,24 %	-	3 092
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Juillet 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	-	515
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Novembre 2022, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	10 667	11 667
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Avril 2024, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	9 667	10 467
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Avril 2031, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	170 055	145 739
<b>Total des garanties fournies sur les soldes restants dus</b>	<b>197 959</b>	<b>202 035</b>

La limite de crédit bancaire de la SEQ est de 20 000 \$ (2021 - 30 000 \$). Les facilités de prêt promis et de prêt-relais à terme non rotatif ci-dessus possèdent chacun d'eux une option pour utiliser des acceptations bancaires avec des commissions d'acceptation de 50 points de base par année pour des termes d'au moins 7 jours et d'au plus de 365 jours et émissions et réemissions en montant minimal global de 1 000 \$ canadiens et en multiples de cette somme.

Selon ses besoins de fonctionnement, la Société de développement du Nunavut (SDN) peut de temps à autre se trouver dans une situation de découvert bancaire. Le découvert est garanti par le gouvernement et l'intérêt sur le découvert est fixé selon le taux préférentiel plus 0,50 % par année. L'intérêt est chargé seulement quand le compte de résultat de la SDN est en situation de découvert et que les comptes groupés du gouvernement sont également en situation de découvert. Au 31 mars 2022, la situation de découvert bancaire de la SDN s'élevait à 0 \$ (2021- 0 \$).



**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**20 PARTIES LIÉES**

Les opérations avec les parties liées et les soldes à la fin de l'exercice, non divulgués ailleurs dans les états financiers, sont divulgués dans la présente note. Au cours de l'exercice, le gouvernement a versé des subventions et des contributions aux parties liées suivantes ou a financé d'autres coûts pour elles :

	2022	2021
Collège de l'Arctique du Nunavut	2 359	2 981
Autorités scolaires de district	14 195	14 069
Société de développement du Nunavut	3 537	3 615
Société de crédit commercial du Nunavut	900	900
	<b>20 991</b>	<b>21 565</b>

En vertu d'ententes conclues avec des conseils et des organismes liés, le gouvernement fournit des services au coût ou exige des frais d'administration dans le cas où les coûts directs ne peuvent être établis. Les frais exigés pour les coûts indirects ne correspondent pas nécessairement au coût associé à la prestation de ces services. Les services fournis comprennent notamment les services au personnel, de la paye, les services financiers, d'approvisionnement, du logement, des immeubles et des travaux, des services publics, juridiques et d'interprétation. Des coûts directs de 48 273 \$ (2021 - 48 561 \$) ont été engagés et recouverts des parties liées. Le montant des subventions et des contributions versées par le gouvernement du Nunavut au Collège de l'Arctique du Nunavut et à la Société d'habitation du Nunavut sont divulgués séparément dans l'annexe des dépenses sous Crédits approuvés (annexe B.1).

**21 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION**

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs divulgués du gouvernement.

	2022	2021
Curateur public	7 462	7 402
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	1 465	1 326
Fiducie pour la Cour territoriale	596	611
	<b>9 523</b>	<b>9 339</b>

**22 AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES**

Le budget total des revenus pour 2022 à la page xi du Budget principal 2021-2022 s'élève à 2 387 350 \$. Il comprend 2 152 545 \$ de 'revenus' et 153 253 \$ de 'revenus du crédit 5' à la page A-IV-4 du Budget principal des dépenses 2021-2022, plus 81 552 \$ de financement en vertu d'ententes avec des tiers pour des projets d'immobilisations spécifiques inclus à l'annexe A-IV-16 de 2021 -22 du budget principal des immobilisations. Les dépenses prévues devant être financées par ces revenus supplémentaires ont été ajoutées aux totaux budgétaires concernés divulgués dans ces états.

Le montant total de 47 438 \$ budgété en 2022 au titre des dépenses en immobilisation à l'annexe B.2 exclu 4 290 \$ de dépenses en immobilisation et 29 824\$ fonds consacré à l'infrastructure sociale et Investissement dans le logement abordable de la SCHL, ainsi qu'une différence inconnue de 4 795 \$. Par conséquent, la somme des totaux pour les dépenses et les transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers incluse dans les présents états financiers est de 200 691 \$, tandis qu'elle s'élevait à 239 600 \$ à la page x du budget principal d'immobilisations 2021-2022. Les projets d'infrastructures financés par des tiers dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada sont inscrits au compte du département des Services communautaires et gouvernementaux.

**23 COVID-19**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'éclosion du nouveau coronavirus (COVID-19) était une pandémie, laquelle continue de sévir au Canada et partout dans le monde.

Le gouvernement du Nunavut a soutenu ses employées et employés, en fermant ses bureaux tenus par du personnel non essentiel et offrant des services non essentiels; sa clientèle, en suspendant les paiements et recouvrements; les petites entreprises, en instituant la Prime salariale des travailleuses et travailleurs essentiels du Nunavut; et la population nunavoise, en mettant sur pied des centres d'isolement et des cliniques de vaccination.

Durant l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022, le gouvernement du Nunavut a reçu du gouvernement du Canada, en guise de soutien lié à la pandémie, un montant de 17 600 \$ (2021 - 183 860 \$). Il a aussi reçu du gouvernement fédéral un don de matériel, de fournitures et de vaccins, lesquels ont été comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'il était raisonnablement possible de la déterminer. Ainsi, le matériel et les fournitures reçus ont été comptabilisés d'après leur juste valeur, estimée à 5 494 \$ (2021 - 4 756 \$). Quant aux vaccins contre la COVID 19, ils n'ont pas été comptabilisés, car il n'était pas raisonnablement possible d'en déterminer la juste valeur.

**24 DONNÉES COMPARATIVES**

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT  
COMPTES PUBLICS**

Annexe A

Annexe non consolidée des revenus par source (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
<b>Provenant du gouvernement du Canada</b>			
Formule de financement des territoires	1 782 100	1 782 111	1 712 512
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	198 420	361 313	350 578
Autres paiements de transfert	110 600	135 185	113 220
	<b>2 091 120</b>	<b>2 278 609</b>	<b>2 176 310</b>
<b>Revenus générés par le gouvernement du Nunavut</b>			
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	32 200	41 253	22 341
Impôt sur le revenu des sociétés	23 000	13 230	21 767
Taxe sur les salaires	36 300	39 340	35 683
Taxe sur le tabac	27 200	24 617	25 173
Taxe sur le carburant	24 600	18 947	17 702
Impôt foncier	11 600	12 063	11 319
Taxe d'assurance	2 700	2 904	2 536
	<b>157 600</b>	<b>152 354</b>	<b>136 521</b>
Autres revenus			
Revenus de la Division des produits pétroliers - nets du coût des produits vendus d'un montant de 153 840 \$ (2020 - 170 555 \$)	22 950	31 862	23 436
Revenus des boissons alcoolisées et Cannababis - nets du coût des produits vendus d'un montant de 8 030 \$ (2020 - 7 648 \$)	11 700	10 090	8 914
Récupérations au titre des habitations des employés	21 800	20 302	21 333
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	2 271	1 423	1 415
Produit de l'assurance		4 420	
Autres	30 000	29 012	27 404
	<b>88 721</b>	<b>97 109</b>	<b>82 502</b>
Récupérations des charges sur exercices antérieurs (annexe 1)	11 000	16 769	12 720
<b>Total des revenus (note 22)</b>	<b>2 348 441</b>	<b>2 544 841</b>	<b>2 408 053</b>

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

TOTAUX	Budget initial	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget initial
<b>FINANCÉS AU TITRE DES CRÉDITS OUVERTS (annexe B.1)</b>			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 848 369	1 821 143	27 226
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	86 009	85 204	805
Plus : moins-value de la valeur d'immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 934 378	1 906 347	28 031
Dépenses d'investissement en immobilisation	164 001	140 291	23 710
Moins : Virements aux immobilisations corporelles	52 903	43 033	9 870
Total des dépenses d'investissement	111 098	97 258	13 840
<b>Total des dépenses d'accréditations</b>	<b>2 045 476</b>	<b>2 003 605</b>	<b>41 871</b>
<b>FINANCÉS AU TITRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS (annexe B.2)</b>			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	153 253	306 472	( 153 219)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	153 253	306 472	( 153 219)
Dépenses d'investissement en immobilisation	47 438	51 327	( 3 889)
Moins : virements aux immobilisations corporelles	-	39 698	( 39 698)
Total des dépenses d'investissement	47 438	11 629	35 809
<b>Total des dépenses au titre d'ententes avec des tiers</b>	<b>200 691</b>	<b>318 101</b>	<b>(117 410)</b>
<b>FINANCÉS AU TITRE DES FONDS RENOUELABLES (annexe B.3)</b>			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	40 608	40 175	433
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	40 608	40 175	433
Dépenses d'investissement en immobilisation	949	-	949
Moins : virements aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	949	-	949
<b>Total des dépenses au titre des fonds renouvelables</b>	<b>41 557</b>	<b>40 175</b>	<b>1 382</b>
<b>TOTAUX DES ÉTATS NON CONSOLIDÉS</b>			
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et moins-value de la valeur d'actifs corporels	2 042 230	2 167 790	-
Plus : Exigences supplémentaires estimatives centralisées selon la page x du budget principal des dépenses 2021-22	75 000	-	-
Moins : Partie du capital des Exigences supplémentaires estimatives	-	-	-
Total charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	2 117 230	2 167 790	( 50 560)
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	86 009	85 204	805
Plus : réduction de la valeur d'actifs corporels	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	2 203 239	2 252 994	( 49 755)
Dépenses d'investissement en immobilisation	212,388	191,618	20 770
Plus : reports de capital estimatifs centralisés de l'exercice précédent compris dans Capital à la page x du budget principal des dépenses 2021-2022	-	-	-
Plus : Partie du capital des Exigences supplémentaires estimatives	-	-	-
Total des dépenses d'investissement en immobilisation	212 388	191 618	20 770
Moins : virements aux immobilisations corporelles	52 903	82 731	( 29 828)
Total des dépenses d'investissement	159 485	108 887	50 598
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 362 724</b>	<b>2 361 881</b>	<b>843</b>

Le total des dépenses ci-dessus comprend notamment des intérêts débiteurs de 12 780 \$ (2021 - 13 030 \$) et une augmentation nette de 2 027 \$ des provisions pour moins-value (2021 - 830 \$).

Le total des dépenses en capital ci-dessus comprend les subventions en capital et les contributions de 75 462 \$ (2021 - 117 774 \$).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT  
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
<b>ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	14 818	-	-	14 818	13 109	1 709
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	13 952	-	-	13 952	13 348	604
	28 770	-	-	28 770	26 457	2 313
Dépenses d'investissement en immobilisation	250	70	-	320	300	20
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>29 020</b>	<b>70</b>	<b>-</b>	<b>29 090</b>	<b>26 757</b>	<b>2 333</b>
<b>EXÉCUTIF ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	16 235	-	(2,760)	13 475	14 972	( 1 497)
Subventions et contributions	235	32,279	2,604	35 118	30,578	4 540
Autres	4 860	-	156	5 016	5 203	( 187)
	21 330	32 279	-	53 609	50 753	2 856
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	41	-	41	-	41
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>21 330</b>	<b>32 320</b>	<b>-</b>	<b>53 650</b>	<b>50 753</b>	<b>2 897</b>
<b>FINANCES</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	44 435	-	-	44 435	48 548	( 4 113)
Subventions et contributions	18 162	-	-	18 162	15 386	2 776
Autres	40 356	-	-	40 356	29 207	11 149
	102 953	-	-	102 953	93 141	9 812
Dépenses d'investissement en immobilisation	2 500	3 564	-	6 064	1 663	4 401
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>105 453</b>	<b>3 564</b>	<b>-</b>	<b>109 017</b>	<b>94 804</b>	<b>14 213</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	19 042	-	-	19 042	10 686	8 356
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	9 176	-	-	9 176	6 289	2 887
	28 218	-	-	28 218	16 975	11 243
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>28 218</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 218</b>	<b>16 975</b>	<b>11 243</b>
<b>JUSTICE</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	52 668	-	( 28)	52 640	54 824	( 2 184)
Subventions et contributions	13 378	-	-	13 378	12 724	654
Autres	68 427	11 000	28	79 455	71 249	8 206
	134 473	11 000	-	145 473	138 797	6 676
Dépenses d'investissement en immobilisation	11 351	1 799	-	13 150	9 601	3 549
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>145 824</b>	<b>12 799</b>	<b>-</b>	<b>158 623</b>	<b>148 398</b>	<b>10 225</b>

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT  
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	12 707	-	( 748)	11 959	10 028	1 931
Subventions et contributions	7 227	-	675	7 902	5 595	2 307
Autres	6 930	-	73	7 003	5 409	1 594
	26 864	-	-	26 864	21 032	5 832
Dépenses d'investissement en immobilisation	500	450	-	950	500	450
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>27 364</b>	<b>450</b>	<b>-</b>	<b>27 814</b>	<b>21 532</b>	<b>6 282</b>
<b>ÉDUCATION</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	180 779	-	-	180 779	174 179	6 600
Subventions et contributions	37 590	-	-	37 590	32 572	5 018
Autres	25 225	-	-	25 225	19 472	5 753
	243 594	-	-	243 594	226 223	17 371
Dépenses d'investissement en immobilisation	35 180	13 801	-	48 981	11 121	37 860
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>278 774</b>	<b>13 801</b>	<b>-</b>	<b>292 575</b>	<b>237 344</b>	<b>55 231</b>
<b>SANTÉ</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	156 978	-	-	156 978	157 752	( 774)
Subventions et contributions	11 898	-	-	11 898	7 192	4 706
Autres	302 241	17 110	-	319 351	308 563	10 788
	471 117	17 110	-	488 227	473 507	14 720
Dépenses d'investissement en immobilisation	24 550	20 145	-	44 695	17 547	27 148
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>495 667</b>	<b>37 255</b>	<b>-</b>	<b>532 922</b>	<b>491 054</b>	<b>41 868</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	15 176	-	( 431)	14 745	15 060	( 315)
Subventions et contributions	1 389	-	735	2 124	1 920	204
Autres	8 144	-	( 304)	7 840	4 308	3 532
	24 709	-	-	24 709	21 288	3 421
Dépenses d'investissement en immobilisation	2 250	2 289	-	4 539	1 313	3 226
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>26 959</b>	<b>2 289</b>	<b>-</b>	<b>29 248</b>	<b>22 601</b>	<b>6 647</b>
<b>SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	53 380	-	( 900)	52 480	51 180	1 300
Subventions et contributions	74 948	-	711	75 659	72 681	2 978
Autres	137 463	-	189	137 652	141 850	( 4 198)
	265 791	-	-	265 791	265 711	80
Dépenses d'investissement en immobilisation	26 486	98 379	-	124 865	39 097	85 768
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>292 277</b>	<b>98 379</b>	<b>-</b>	<b>390 656</b>	<b>304 808</b>	<b>85 848</b>

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT  
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSPORTS</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	20 015	-	(3 600)	16 415	18 036	(1 621)
Subventions et contributions	23 767	-	-	23 767	20 220	3 547
Autres	48 014	-	3 600	51 614	49 587	2 027
	91 796	-	-	91 796	87 843	3 953
Dépenses d'investissement en immobilisation	11 449	19 213	-	30 662	9 454	21 208
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>103 245</b>	<b>19 213</b>	<b>-</b>	<b>122 458</b>	<b>97 297</b>	<b>25 161</b>
<b>SERVICES À LA FAMILLE</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	30 749	-	-	30 749	32 725	(1 976)
Subventions et contributions	72 521	-	(6 000)	66 521	55 456	11 065
Autres	57 876	-	6 000	63 876	63 404	472
	161 146	-	-	161 146	151 585	9 561
Dépenses d'investissement en immobilisation	1 000	2 444	-	3 444	1 210	2 234
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>162 146</b>	<b>2 444</b>	<b>-</b>	<b>164 590</b>	<b>152 795</b>	<b>11 795</b>
<b>SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	219 125	-	-	219 125	219 125	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	219 125	-	-	219 125	219 125	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	48 485	-	-	48 485	48 485	-
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>267 610</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>267 610</b>	<b>267 610</b>	<b>-</b>
<b>COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	37 984	-	-	37 984	37 984	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	37 984	-	-	37 984	37 984	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses au titre des crédits</b>	<b>37 984</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37 984</b>	<b>37 984</b>	<b>-</b>

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT  
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
<b>TOTAUX</b>						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	616 982	-	( 8 467)	608 515	601 099	7 416
Subventions et contributions	518 224	32 279	(1 275)	549 228	511 433	37 795
Autres	722 664	28 110	9 742	760 516	717 889	42 627
	1 857 870	60 389	-	1 918 259	1 830 421	87 838
<i>Moins</i> : Remboursements de capital en vertu des contrats de location-acquisition inclus dans les dépenses ci-devant	6 493	-	-	6 493	6 270	223
<i>Moins</i> : Remboursements de capital à l'égard du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut inclus dans les dépenses ci-devant	1 079	-	-	1 079	1 079	-
<i>Moins</i> : Remboursements de capital à l'aéroport international d'Iqaluit inclus dans les dépenses ci-devant	1 929	-	-	1 929	1 929	-
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 848 369	60 389	-	1 908 758	1 821 143	87 615
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	86 009	-	-	86 009	85 204	805
<i>Plus</i> : Moins-value d'actifs corporels	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien</b>	<b>1 934 378</b>	<b>60 389</b>	<b>-</b>	<b>1 994 767</b>	<b>1 906 347</b>	<b>88 420</b>
Dépenses d'investissement en immobilisation	164 001	162 195	-	326 196	140 291	185 905
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	52 903	-	-	52 903	43 033	9 870
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>111 098</b>	<b>162 195</b>	<b>-</b>	<b>273 293</b>	<b>97 258</b>	<b>176 035</b>
<b>Total des crédits</b>	<b>2 045 476</b>	<b>222 584</b>	<b>-</b>	<b>2 268 060</b>	<b>2 003 605</b>	<b>264 455</b>

Le total des dépenses en capital ci-dessus comprend les subventions en capital et les contributions de 63 833 \$ (2021 - 102 152 \$).

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

Par ministère	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Assemblée législative	-	-	-
Exécutif et affaires intergouvernementales	5 754	27 597	( 21 843)
Finances	800	26 332	( 25 532)
Ressources humaines	5,000	6 197	( 1 197)
Justice	4 690	2 353	2 337
Culture et patrimoine	9 633	8 201	1 432
Éducation	15 111	11 137	3 974
Santé	102 143	166 823	( 64 680)
Environnement	4 984	5 151	( 167)
Services communautaires et gouvernementaux	19 976	48 157	( 28 181)
Développement économique et transports	25 209	5 490	19 719
Services à la famille	7 391	10 663	( 3 272)
	200 691	318 101	(117,410)

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	23 894	27 000	( 3 106)
Subventions et contributions	16 837	65 341	( 48 504)
Autres	112 522	214 131	( 101 609)
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	153 253	306 472	( 153 219)
Plus: dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	153 253	306 472	( 153 219)
Dépenses d'immobilisations	47 438	51 327	( 3 889)
Moins: virements aux immobilisations corporelles	-	39 698	( 39 698)
Total des dépenses d'immobilisation	47 438	11 629	35 809
<b>Total des dépenses au titre des ententes avec des tiers</b>	200 691	318 101	(117,410)

Le total des dépenses en capital ci-dessus comprend les subventions en capital et les contributions de 11 629 \$ (2021 -15 622 \$)



**COMPTES PUBLICS**

**Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables (non vérifiée)**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**

*(en milliers de dollars)*

<b>Par fonds renouvelable</b>	<b>Budget initial</b>	<b>Réel</b>	<b>(Supérieures) inférieures au budget initial</b>
Boissons alcoolisées	8 503	7 130	1 373
Produits pétroliers	30 828	30 254	574
Stocks de l'état	2 000	2 546	( 546)
Prêts étudiants	226	245	( 19)
	<b>41 557</b>	<b>40 175</b>	<b>1 382</b>

<b>Par catégorie</b>	<b>Budget initial</b>	<b>Réel</b>	<b>(Supérieures) inférieures au budget initial</b>
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	8 513	8 144	369
Subventions et contributions	100.00	-	100.00
Autres dépenses	31 995	32 031	( 36)
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	40 608	40 175	433
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles (1)	-	-	-
<b>Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien</b>	<b>40 608</b>	<b>40 175</b>	<b>433</b>
Dépenses d'immobilisations	949	-	949
<i>Moins</i> : virement aux immobilisations corporelles	-	-	-
<b>Total des dépenses d'immobilisations</b>	<b>949</b>	<b>-</b>	<b>949</b>
<b>Total des dépenses au titre des fonds renouvelables</b>	<b>41 557</b>	<b>40 175</b>	<b>1 382</b>

(1) L'amortissement des produits pétroliers s'élevant à 1,241 \$ (2021 - 1 277 \$) est compris dans le budget et totaux réels sous ministère des Services communautaires et gouvernementaux à l'annexe B.1.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**
**Annexe C**
**COMPTES PUBLICS**
**Annexe non consolidée des immobilisations corporelles (non vérifiée)**
**pour l'exercice terminé le 31 mars 2022**
*(en milliers de dollars)*

	Immeubles	Immeubles loués	Infra-structure	Parcs de stockage	Installations d'entreposage	Équipement	2022	2021
<b>Coût des immobilisations corporelles</b>								
Solde d'ouverture	1 406 969	185 185	367 492	207 845	18 799	143 164	2 329 454	2 261 835
Ajouts	5 411	-	-	3,310	-	5 962	14 683	12 670
Ajouts en nature	-	-	-	-	-	-	-	-
Virement provenant des travaux en cours	30 763	-	8 700	346	-	49	39 858	58 509
Reclassification	-	-	-	-	-	-	-	-
Aliénations	-	(7,189)	-	-	-	-	(7 189)	(1 146)
Moins-values	-	-	-	-	-	-	-	(2 414)
Solde de clôture	1 443 143	177 996	376 192	211 501	18 799	149 175	2 376 806	2 329 454
<b>Amortissement accumulé</b>								
Solde d'ouverture	(536 442)	(126 580)	(110 588)	(106 738)	(12 619)	(124 110)	(1 017 077)	(934 435)
Amortissement	(50 068)	(6 866)	(12 624)	(7 271)	(730)	(7 645)	(85 204)	(83 176)
Reclassification	-	-	-	-	-	-	-	-
Aliénations	-	5,398	-	-	-	-	5 398	535
Moins-values	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	(586 510)	(128 048)	(123 212)	(114 009)	(13 349)	(131 755)	(1 096 883)	(1 017 076)
<b>Travaux en cours</b>								
Solde d'ouverture	101 753	-	85 904	12 782	126	49	200 614	193 745
Ajouts	46 442	-	22 917	174	26	-	69 559	65 378
Virement aux immobilisations corporelles	(30 763)	-	(8 700)	(346)	-	(49)	(39 858)	(58 509)
Solde de clôture	117 432	-	100 121	12 610	152	\$ -	230 315	200 614
<b>Valeur comptable nette</b>	974 065	49 948	353 101	110 102	5 602	17 420	1 510 238	1 512 992
<b>Durée de vie utile estimative</b>	<b>30 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>5-30 ans</b>		

Les ajouts aux immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie ne tiennent pas compte des acquisitions hors trésorerie totalisant 28 269 \$ (27 282 \$ en 2021) qui représentent les achats impayés et les retenues de garantie qui sont inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer ainsi que le passif du programme de gestion de l'énergie du Nunavut au 31 mars 2022.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT  
COMPTES PUBLICS**

Annexe 1

**Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs (non vérifiée)****pour l'exercice terminé le 31 mars 2022***(en milliers de dollars)*

<b>Ministère</b>	<b>Excédent de charges</b>	<b>Autres récupérations</b>	<b>Total</b>
Assemblée législative	-	-	-
Exécutif et affaires intergouvernementales	-	-	-
Finances	63	124	187
Ressources humaines	-	68	68
Justice	17	783	800
Culture et patrimoine	528	159	687
Éducation	423	3 204	3 627
Santé	1 728	942	2 670
Environnement	255	59	314
Services communautaires et gouvernementaux	1 245	735	1 980
Développement économique et transports	3 594	796	4 390
Services à la famille	-	2 046	2 046
	7 853	8 916	16 769

---

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT**  
**COMPTES PUBLICS**

Annexe 2

Annexe non consolidée des mandats spéciaux (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

*(en milliers de dollars)*

---

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
<b>FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN</b>		
<b>Exécutif et affaires intergouvernementales</b>		
Prolongation de l'aide aux compagnies aériennes nordiques	7 mai 2021	10 100
<b>Total de fonctionnement et d'entretien</b>		10 100

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
--	------------------------------	---------------------

**IMMOBILISATIONS**

Il n'y a pas eu de mandats spéciaux au cours de l'année.

---

**Total des immobilisations**

---

-

**Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$ (non vérifiée)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)**

	<b>Virement de (à)</b>	<b>Explication</b>
<b>FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN</b>		
Exécutif et Affaires intergouvernementales		
Direction	( 680)	Réallocation de fonds
Planification stratégique	(1 079)	
Affaires intergouvernementales	( 620)	
Exécutif et Affaires intergouvernementales	( 100)	
Direction	2 479	Réallocation de fonds
<b>Finances</b>		
Fonds administrés à l'échelon central	( 350)	
Fonction de contrôleur	350	Réallocation de fonds
<b>Culture et patrimoine</b>		
Direction	( 90)	
Administrateur des langues officielles	( 35)	
Patrimoine	( 250)	
Administrateur des langues officielles	375	Réallocation de fonds
<b>Santé</b>		
Prestation des services de santé	( 600)	
Direction	400	
Santé de la population	200	Réallocation de fonds
<b>Services communautaires et gouvernementaux</b>		
Services gouvernementaux locaux	( 400)	
Gestion de l'information / technologie de l'information	350	
Infrastructures	50	Réallocation de fonds
<b>Développement économique et transport</b>		
Gestion ministérielle	( 400)	
Développement économique	( 100)	
Transport	500	Réallocation de fonds
Développement économique	(1 680)	
Gestion ministérielle	970	Réallocation de fonds
Transport	710	
<b>Ministère des Services à la famille</b>		
Gestion ministérielle	(6 776)	Mise en œuvre de la division de réduction de la pauvreté
Réduction de la pauvreté	6 776	
Aide au revenu	(3 850)	
Réduction de la pauvreté	3 850	Réallocation de fonds
Aide au revenu	(6 000)	
Mieux-être familial	6 000	Réallocation de fonds
<b>CAPITAL</b>		
<b>Services communautaires et gouvernementaux</b>		
Division des produits pétroliers	(2 251)	
Immobilisations	2 251	
Division des produits pétroliers	( 431)	Réallocation de fonds
Immobilisations	431	

En vertu du paragraphe 26 (1) la *Loi sur la gestion des finances publiques* stipule qu'une telle radiation, si elle excède 500 \$, doit figurer aux comptes publics.

### **RADIATIONS**

Des montants individuels ont été radiés pour un total de 130 734 \$.

### **REMISES DE PRÊTS ÉTUDIANTS**

En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement peut renoncer au recouvrement de prêts étudiants, sous réserve de certains critères. Les étudiants dont les noms figurent ci-dessous, ayant satisfaits aux critères scolaires et d'embauche ou de résidence, sont devenus admissibles à la remise de leurs prêts et l'ont obtenue.

Aucun montant n'a été remis au cours de l'année.

---

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT  
COMPTES PUBLICS**

Annexe 5

**Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation (non vérifiée)  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)**

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>&gt;2027</b>	<b>Total</b>
Bureau principal	1 737	348	207	107	-	-	2 399
Qikiqtaaluk	11 068	6 443	4 138	2 788	2 222	3 009	29 668
Kivalliq	3 213	1 549	1 010	815	738	1 103	8 428
Kitikmeot	2 488	2 213	1 447	1 127	1 127	260	8 662
	<b>18 506</b>	<b>10 553</b>	<b>6 802</b>	<b>4 837</b>	<b>4 087</b>	<b>4 372</b>	<b>49 157</b>